

# PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL COCCINELLE



**ORNE LORRAINE CONFLUENCES**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Gestionnaire : Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences

Adresse du gestionnaire : 1 place du général Leclerc - 54580 AUBOUE

Structure en gestion directe : multi accueil Coccinelle

# Table des matières

## INTRODUCTION

<b>I. Le gestionnaire</b> .....	<b>5</b>
1.1 Présentation du gestionnaire.....	5
1.2 La volonté de la politique petite enfance du gestionnaire .....	5
1.3 L'organisation administrative du gestionnaire .....	6
<b>II. Le projet d'accueil</b> .....	<b>6</b>
2.1 Les différents types d'accueils proposés .....	6
2.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique.....	7
2.3 Les compétences professionnelles mobilisées .....	8
2.3.1 L'équipe .....	8
2.3.2 Le travail d'équipe .....	10
2.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation de l'équipe .....	11
2.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis .....	12
<b>III. Le projet éducatif</b> .....	<b>12</b>
3.1 Les valeurs éducatives et principes pédagogiques .....	12
3.2 L'accueil au quotidien, pédagogie, aménagement des espaces.....	13
3.2.1 La familiarisation .....	13
3.2.2 L'accueil au quotidien.....	14
3.2.3 L'aménagement de l'espace.....	16
3.3 Le soin .....	20
3.3.1 L'alimentation.....	20
3.3.2 Le sommeil.....	22
3.3.3 L'hygiène et les soins corporels.....	22
3.4 Le développement, le bien-être et l'éveil.....	23
3.4.1 Les jeux et les activités .....	23
3.4.2 L'approche artistique et culturelle .....	26
3.4.3 L'égalité fille/garçon .....	27
3.4.4 L'accompagnement des émotions de l'enfant .....	28
<b>IV. Le projet social et de développement durable</b> .....	<b>29</b>
4.1 L'implantation géographique.....	29
4.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs .....	29
4.3. Les modalités de participations des familles à la vie de l'établissement .....	31
4.4 Les actions de soutien à la parentalité .....	32
4.5 Les modalités d'attributions des places.....	33
	2

4.6 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle .....	34
4.7 La démarche en faveur du développement durable .....	34
<b>V. Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil .....</b>	<b>35</b>
5.1 Le questionnaire de satisfaction à destination des familles .....	36
5.2 Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil .....	36

## CONCLUSION

Annexe 1 La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Annexe 2 Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil EAJE

## Introduction

Le projet d'établissement met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Ce projet d'établissement permet de positionner la structure d'accueil au sein de ses valeurs et met en lumière les actions mises en place afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Ce document définit notre cadre, nos objectifs de travail et les moyens mis en œuvre pour y répondre. Il est le fruit d'une réflexion de l'équipe éducative autour de leurs pratiques professionnelles. Dans ce sens, ce document sert de base de travail et de référence pour tous les professionnels œuvrant au sein du multi accueil coccinelle.

Aussi ce projet pourra être complété dans le temps avec l'évolution des réflexions et pratiques de l'équipe.

Ce document est consultable par tous (les familles, les professionnels de la petite enfance, les partenaires institutionnels et financiers) afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants, un accueil de qualité ayant pour objectif le bien-être des enfants et leur parfait épanouissement.

Un certain nombre de valeurs ont été défini par l'équipe :

- Le respect de la personne qui se traduit par le respect de ses origines, de sa culture, des personnalités différentes. Être à l'écoute du point de vue de l'autre, de ses choix de vie, de son histoire personnelle. Être dans l'absence de jugement de la personne.
- La transparence : élément indispensable pour développer une relation de confiance avec la famille et les partenaires.
- La solidarité : l'entraide doit être au cœur de notre travail d'équipe afin de favoriser un service de qualité face à la diversité des situations rencontrées. C'est accompagner et soutenir l'Autre, communiquer avec bienveillance.

## I. Le gestionnaire

### 1.1 Présentation du gestionnaire

La Communauté de Communes Orne Lorraines Confluences (OLC) est située dans le département de Meurthe-et-Moselle. La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences a été créée au 1er Janvier 2017 suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, de la Communauté de Communes du Jarnisy et de la Communauté de Communes du Pays de Briey.

La communauté de communes est principalement située sur un vaste plateau appelé « Pays Haut ». Le territoire s'est construit et développé au travers de l'industrie minière et sidérurgique, porté par des valeurs de solidarité. Il bénéficie d'une position géographique privilégiée, à proximité du sillon lorrain, du Luxembourg et de la Meuse.

Composée d'un réseau de villes moyennes et de communes rurales, l'intercommunalité n'est pas organisée autour d'une ville centre mais de plusieurs cœurs d'agglomération : Joeuf, Homécourt, Briey, Jarny. Elle regroupe 41 communes et compte près de 53 000 habitants sur 393 km<sup>2</sup>. Le territoire d'Orne Lorraine Confluences est plutôt considéré comme rural à 80%, avec 33 communes ayant moins de 2000 habitants sur les 41 communes qui le composent. Il s'agit de la 3ème plus grande intercommunalité de Meurthe-et-Moselle après la Communauté Urbaine du Grand Nancy et l'agglomération longovicienne.

### 1.2 La volonté de la politique petite enfance du gestionnaire

La Communauté de Communes Orne Lorraines Confluences (OLC) a la compétence petite enfance.

La volonté politique petite enfance d'OLC se décline sur 4 axes prioritaires :

- ✓ Permettre aux parents d'avoir accès à un mode d'accueil
- ✓ Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et personnelle
- ✓ Accompagner les parents dans leur rôle
- ✓ Accompagner les enfants dans leur développement et leur épanouissement

Le multi accueil coccinelle répond aux besoins de l'environnement au sein duquel il est implanté et à la politique petite enfance impulsée par OLC :

- ✓ Proposer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille en privilégiant le bien-être et le respect des rythmes de l'enfant
- ✓ S'adapter aux besoins diversifiés des familles : en proposant un accueil régulier (afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle), une garde occasionnelle (pour les familles en démarche d'insertion sociale et/ ou professionnelle, pouvoir accueillir des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi et ont besoin d'une garde ponctuelle pour se rendre à un entretien d'embauche ou commencer un travail, mais aussi permettre aux parents d'avoir un peu de temps libre pour « souffler », pour favoriser la socialisation de l'enfant et une garde d'urgence (pour faire face à une rupture brutale d'un mode de garde, à un événement exceptionnel personnel ou professionnel).
- ✓ Favoriser l'accueil des familles en situation de vulnérabilité ou confrontées au handicap d'un jeune enfant
- ✓ Encourager la participation des familles à la vie du multi accueil et valoriser les compétences parentales

### 1.3 L'organisation administrative du gestionnaire

Les services petite enfance sont placés sous la responsabilité hiérarchique du directeur du pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Vie associative et Sport. Le directeur est chargé de la mise en place des axes politiques décidés par les élus. Il contribue à la définition des axes stratégiques de l'EPCI.

Une coordination petite enfance existe au sein de OLC. Elle regroupe le multi accueil coccinelle en gestion directe, quatre crèches associatives en Délégation de Service Public et d'un Relais Petite Enfance (RPE). Cette coordination petite enfance s'inscrit dans une démarche de cohérence, de complémentarité et non d'une concurrence entre les structures. Cette coordination se nourrit des expériences, des savoirs, des savoir-faire de chacun et évolue sur des projets communs. Cette coordination travaille à une cohérence dans les réponses aux parents du territoire : harmonisation du règlement d'admission et des fiches de préinscription, du règlement intérieur des structures dans la limite des populations et des gestionnaires. Leur objectif commun est de permettre à chaque parent de bénéficier d'un d'accompagnement, mais aussi d'un soutien quotidien pour faire face à différentes problématiques en lien avec la parentalité.

## II. Le projet d'accueil

### 2.1 Les différents types d'accueils proposés

Le multi-accueil Coccinelle est une structure intercommunale, gérée par la communauté de Communes Orne Lorraine Confluences. Cette structure a ouvert ses portes en 2007. Elle est ouverte de 6h45 à 18h30 du lundi au vendredi, hors jours fériés et fermetures annuelles.

Le multi-accueil Coccinelle est agréé pour 44 places : 40 places + 4 places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle). Cependant, un accueil en sureffectif est toléré certains jours de la semaine dans la limite de 46 places maximum (à usage exceptionnel pour des urgences), à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire.

Le multi-accueil Coccinelle bénéficie d'un financement direct de la Caf (Caisse d'Allocation Familiales) de Meurthe et Moselle et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) de Lorraine au moyen de la Prestation de service unique (Psu).

Le multi-accueil Coccinelle a pour vocation de répondre aux besoins de la population dans sa plus grande diversité, en termes de places d'accueil pour les enfants en collectivité. Elle permet aux enfants dès le plus jeune âge de 10 semaines jusqu'à ses 6 ans d'être accueillis collectivement. Le multi accueil propose un accueil souple s'ajustant aux besoins des familles. L'équipe s'attache à donner un sens à cette diversité d'accueil, en s'adaptant aux besoins de garde de chacun, en maintenant une qualité de prise en charge quelle que soit l'heure où l'enfant est accueilli. Elle vise à établir une relation constructive avec le parent, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation, la participation.

La structure est accessible à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle, ou encore les enfants en situation de handicap.

Afin de répondre au plus près aux besoins des familles, différents accueils sont proposés :

- L'accueil régulier : Les besoins sont connus à l'avance et récurrents (planning fixe ou volume horaire sur planning des familles). Un contrat fondé sur le principe de la mensualisation est

établi sur un volume d'heures déterminées avec les parents selon leur besoin. Un contrat d'accueil est établi entre les parents et la structure répondant au principe de la mensualisation. Il est signé par les parents et la direction de la structure. Les horaires sont définis au ¼ d'heure.

- L'accueil occasionnel : L'enfant est accueilli au minimum une heure, ponctuellement en fonction des places disponibles. Il n'y a pas de contractualisation toutefois un document établi entre la famille et la structure porte sur le calcul détaillé de la tarification horaire et les éventuelles modalités du règlement de fonctionnement.  
Une réservation ponctuelle des heures et des jours peut se faire via le calendrier partagé sur le site Babilly, ou par mail, ou par téléphone, suivant les places disponibles.  
Cet accueil est priorisé aux enfants dont les parents sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi et justifiant la nécessité d'une solution de garde ponctuelle dans le cadre de leurs parcours vers l'emploi.
- L'accueil d'urgence : enfant n'ayant jamais fréquenté la structure et dont les parents ont un besoin d'accueil immédiat et temporaire qui ne se reproduira pas, devant une rupture brutale d'un mode de garde, un événement exceptionnel personnel ou professionnel. L'enfant peut être accueilli en fonction des places disponibles et suite à la constitution complète d'un dossier d'inscription. La directrice se réserve le droit d'apprécier le caractère urgent de la situation. Une place en accueil d'urgence n'implique pas automatiquement une place en accueil régulier. L'accueil d'urgence est limité à un mois renouvelable, ou dans le cas d'une insertion professionnelle, à la durée du stage ou du contrat de travail du parent. Au-delà, l'accueil de l'enfant s'organise en fonction des besoins de la famille et des possibilités du multi-accueil. Si toutefois l'accueil n'est pas possible, la famille pourra être réorientée vers le RPE afin de trouver une réponse sur le territoire.

## 2.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

### Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La structure offre la possibilité d'accueillir un enfant atteint d'une maladie chronique ou en situation de handicap si celui-ci est compatible avec la vie en collectivité.

Afin de garantir la qualité d'accueil de l'enfant présentant des pathologies nécessitant une attention particulière (handicap, allergies...), un PAI (protocole d'accueil individualisé) sera mis en place en coordination avec les parents, le personnel d'accueil, le RSAI (référent santé et accueil inclusif) rattaché à la structure, l'infirmière et le médecin traitant de l'enfant. Le PAI peut être établi pour une période allant de quelques jours à une année. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre. Des modifications peuvent être apportées en cours d'année selon l'évolution de la santé de l'enfant, à la demande de la famille et de l'équipe d'accueil.

Des soins spécialisés peuvent être apportés à l'enfant au sein de la structure par des intervenants extérieurs : psychomotricienne, kinésithérapeute...

Le PAI permet ainsi à l'équipe de proposer une prise en charge adaptée à l'enfant et à ses besoins. Nous avons pour objectif (via la formation) d'avoir au sein de notre équipe, des professionnels sensibilisés, formés à l'accueil et la prise en charge de l'enfant porteur de handicap afin de développer des attitudes professionnelles adaptées.

## 2.3 Les compétences professionnelles mobilisées

### 2.3.1 L'équipe

Le personnel veille au développement, au bien-être, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement des enfants qui lui sont confiés tout en tenant compte des besoins individuels de chacun. Le personnel répond aux normes d'encadrement et de qualifications définies par le décret régissant les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel chargé de l'encadrement des enfants ne peut être inférieur à 2. Ils sont au nombre de 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent dans la proportion de 40% minimum de personnel diplômé et 60% de personnel qualifié. Le planning hebdomadaire du personnel est établi sur toute l'amplitude horaire d'ouverture, selon les pics de fréquentation des enfants.

Le personnel de la crèche est composé comme suit : d'une directrice, d'une directrice adjointe, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'auxiliaires de crèche et d'agents techniques.

**La direction** est assurée par une personne titulaire du diplôme d'état d'Éducateur de Jeunes Enfants justifiant de plus 10 ans d'expérience. Elle accompagne, dans le cadre du projet d'établissement, les enfants et les familles dans les conditions optimales d'hygiène, de sécurité, et de bien-être. Les missions de la directrice sont les suivantes :

- ✓ assurer la gestion administrative, financière et éducative de la structure
- ✓ encadrer et animer l'équipe pluridisciplinaire
- ✓ gérer les inscriptions
- ✓ veiller à l'application du règlement de fonctionnement
- ✓ travailler en collaboration avec les structures petite enfance et les autres services de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences
- ✓ être en relation avec les partenaires institutionnels

**L'adjointe à la direction** : une infirmière assure cette fonction. Elle contribue au développement de l'enfant, en favorisant son autonomie et sa socialisation par la mise en place et la surveillance d'action de soin, d'éveil et de soutien en direction des parents. Elle met en œuvre les protocoles médicaux, gère le matériel d'urgence et la pharmacie, et veille à la santé des enfants. Elle assure le suivi diététique et assiste à la visite médicale. Elle assiste le médecin référent santé et accueil inclusif. L'adjointe travaille en collaboration avec la directrice et la remplace en cas d'absence.

**La continuité de direction** : En l'absence de la directrice, c'est son adjointe (infirmière) qui assure la fonction et la continuité de direction. En leurs absences, c'est l'éducatrice de jeunes enfants ou l'auxiliaire de puériculture qui assure la continuité de direction. Elle veille à l'application des protocoles d'hygiène. Elle est habilitée à apporter aux familles les informations relatives au fonctionnement de l'établissement. Elle appelle les services d'urgence en cas d'accident, et peut joindre la directrice ou son adjointe par téléphone. Il n'y a alors ni continuité de fonction pour les tâches administratives ni de pouvoir hiérarchique vis-à-vis de leurs collègues.

**L'éducatrice de jeunes enfants** participe, en collaboration avec la direction, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évolution du projet d'établissement, à l'accueil des enfants et de leur famille. Elle est chargée d'aménager le lieu de vie, de vérifier la sécurité des équipements et de mettre en place des activités ludiques et éducatives. Elle coordonne les activités de l'équipe, anime la vie de section, accompagne les pratiques professionnelles. Elle anime des réunions de section. Elle participe à la prise en charge quotidienne des enfants.

**L'auxiliaire de puériculture** gère au quotidien l'accueil, les repas, les changes, les activités, le sommeil, les soins, la surveillance et l'encadrement des enfants, en concertation avec l'équipe de direction.

**L'auxiliaire de crèche** est chargée de participer à la prise en charge des enfants, d'assister l'équipe dans les actes de la vie quotidienne. Elles peuvent également assurer le poste d'agent technique en cas d'absence de celles-ci.

**Les agents techniques** assurent l'entretien et la distribution du linge, l'entretien des locaux tout au long de la journée, l'entretien du matériel, la désinfection des jouets. Ils réceptionnent les commandes et gèrent les stocks alimentaires, d'hygiène et de produits d'entretien. Ils assurent la réception des repas, leur remise en température, la distribution des repas au sein des différents espaces de vie, l'entretien des espaces repas.

**Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)** : les missions sont assurées par un médecin généraliste référent vacataire. Il est secondé dans ses missions par l'infirmière de la structure. Il peut en accord avec les titulaires de l'autorité parentale ou les représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Ses missions sont les suivantes :

- ✓ Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de la structure en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap.
- ✓ En collaboration avec l'infirmière, il présente et explique aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R.2324-30.
- ✓ En collaboration avec l'infirmière, il apporte son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien être au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans la structure.
- ✓ En collaboration avec l'infirmière, il veille à la bonne mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- ✓ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, il aide en collaboration avec l'infirmière, l'équipe de la structure dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant, sa famille, lui-même et l'infirmière de la structure.
- ✓ Il assure en collaboration avec l'infirmière, des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physique, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veille à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.
- ✓ Il contribue, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L.226-3 du code de l'action sociale et des familles ; en coordination avec la directrice de la structure, au repérage des enfants en danger ou en risque

de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

- ✓ En collaboration avec l'infirmière, il contribue en concertation avec la directrice de la structure, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R.2324-30 du présent code et veille à leur bonne compréhension par l'équipe.
- ✓ Il procède en collaboration avec l'infirmière, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou les représentant légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice de la structure, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- ✓ Il délivre lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant d'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

Les missions essentielles de l'équipe éducative sont :

- ✓ d'assurer le bien-être des enfants au niveau physiologique, psychologique et physique en satisfaisant leurs besoins fondamentaux
- ✓ de les accompagner dans leur développement en respectant le rythme de chacun
- ✓ de veiller à leur épanouissement dans un climat de sécurité affective et de confiance
- ✓ de participer à l'élaboration du projet d'établissement

**L'intégration d'un nouveau professionnel au sein de l'équipe** : une bonne intégration contribue à fidéliser le personnel et à renforcer la cohésion au sein de l'équipe. Le professionnel arrivant est doublé sur son poste durant les 5 premiers jours par chacune des professionnels de la section. Les collègues ont un rôle à jouer en guidant le nouvel arrivant pour qu'il se sente rapidement à l'aise.

Cet accompagnement permet au professionnel arrivant de comprendre le fonctionnement de la structure et ses procédures. Durant les premiers jours de son arrivée, des temps seront dédiés à la prise de connaissance des différents protocoles et du projet d'établissement mis en place afin de pouvoir les intégrer dans sa pratique.

### 2.3.2 Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »  
Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La communication au sein de l'équipe du multi-accueil est primordiale pour garantir une continuité dans l'accueil de l'enfant, pour agir en cohérence afin d'offrir un cadre sécurisant à l'enfant et à sa famille. La communication au sein de l'équipe passe également par les échanges informels qui constituent une part non négligeable de la transmission d'informations.

**La charte du personnel** : cette charte permet de formaliser les règles communes à l'ensemble de l'équipe en termes d'attitudes professionnelles, de communication entre collègues et de travail d'équipe.

**Les réunions de section** : animées par l'éducatrice référente avec les professionnelles de section, elles sont mises en place 2 fois par mois dans chacune des sections. Elles ont lieu pendant le temps de sieste des enfants (de 13h30 à 14h30). Ce temps de réunion permet d'échanger sur les enfants, le groupe, communiquer formellement les informations, rendre compte des observations et analyser, travailler

l'organisation de journée, aborder des thématiques éducatives... Une réunion entre la direction et les référentes de section est organisée 1 fois toutes les 5 semaines.

**Les réunions d'équipe générale :** ont lieu 4 fois dans l'année avec une fermeture anticipée de la structure (le 1<sup>er</sup> mercredi du mois à 17h30). Cette réunion est animée par la directrice du multi-accueil et vise à mettre en vie le projet d'établissement, transmettre des informations globales, construire les projets à venir, réajuster le fonctionnement quotidien et échanger autour de situations d'enfants et de familles.

**Les réunions santé :** 2 à 3 fois dans l'année, des actions d'éducation et de promotion de la santé, sur les gestes d'urgence, auprès des professionnels sont animées par l'infirmière et le référent santé et accueil inclusif (RSAI).

**Les journées pédagogiques :** jusqu'à 3 journées pédagogiques sont organisées dans l'année. Une journée pédagogique est un temps de réflexion et de formation pour les professionnels. L'ensemble de l'équipe est réuni. Elles ont pour but de questionner ses pratiques, d'évaluer le projet d'établissement, d'organiser des projets, de travailler de manière approfondie sur une thématique prioritaire, afin de toujours veiller à répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles. Suivant l'ordre du jour, nous pouvons faire appel à un intervenant extérieur.

### 2.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation de l'équipe

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

**L'analyse des pratiques professionnelles :** 3 à 4 temps sont organisés dans l'année pour l'équipe éducative (le 1<sup>er</sup> mercredi du mois à 17h30). Ils permettent à l'équipe d'analyser sa pratique quotidienne, d'échanger autour de situations problématiques et de trouver collectivement une réponse adaptée. La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles est un intervenant extérieur formée. Une convention a été signée entre la communauté de Communes Orne Lorraine Confluences et l'Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine afin d'assurer cette prestation.

La direction bénéficie également de temps d'analyse de la pratique professionnelle via la coordination petite enfance de la CAF54.

**La formation de l'équipe :** un plan de formation est mis en place. Il est défini à partir des entretiens annuels. Les formations peuvent être faites en individuel ou en collectif avec l'ensemble de l'équipe. Celui-ci regroupe :

- ✓ les formations obligatoires permettant d'assurer la sécurité du public accueilli (hygiène alimentaire, gestes de secours, sécurité incendie)
- ✓ les formations « métier » permettant de développer les compétences des professionnels sur l'accompagnement des enfants au quotidien, ou de travailler sur un projet particulier en lien le projet d'établissement.

L'équipe participe également aux journées de formation proposées par la coordination petite enfance de la CAF54.

### 2.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

**Des stagiaires et apprentis** peuvent être accueillis sous convention de stage (infirmière, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, CAP AEPE, 2<sup>nd</sup>/1<sup>ère</sup>/Tal ASSP, stage découverte de 3<sup>ème</sup>...). Ils sont encadrés par des professionnelles de la structure durant la totalité de leur stage qui leur transmettent leurs connaissances, leurs savoir-faire et font évoluer leurs pratiques. Ils participent à la vie de la structure mais ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel. Ils sont constamment sous la surveillance des professionnels. 2 à 3 stagiaires sur une même période peuvent être accueillis, 1 stagiaire par section. Des bilans sont effectués afin de faire le point sur les savoirs, les savoirs faire et le savoir être acquis par le stagiaire.

## III. Le projet éducatif

### 3.1 Les valeurs éducatives et principes pédagogiques

L'équipe s'appuie des avancées scientifiques, notamment dans les neurosciences appliquées à l'enfant pour faire évoluer notre projet éducatif. Se sont autant de connaissances qui vont guider nos pratiques pour répondre de façon efficiente au développement de l'enfant : comment l'enfant traite les différentes informations qu'il reçoit de son environnement, comment il gère ses émotions.

Ce projet est travaillé en équipe. Il évolue pour améliorer l'accueil quotidien des enfants. L'équipe s'appuie dessus pour donner du sens à ses actions.

Notre réflexion s'appuie sur les travaux de différents pédagogues tels que :

- ✓ Emmi Pikler : cette pédiatre hongroise définit chaque enfant comme "compétent". Elle recommande donc de favoriser une motricité libre et une activité autonome dès le plus jeune âge. Elle pointe également du doigt l'importance d'une relation de confiance développée entre les adultes et l'enfant, et l'importance du soin.
- ✓ D.W. Winnicott : a permis de comprendre à quel point les gestes du quotidien sont importants pour favoriser le sentiment de continuité d'existence de l'enfant (un environnement continu, stable, sécurisant, repérable). Il a étudié et décrit en détail la vie relationnelle des tout-petits avec les personnes qui s'occupent de lui.
- ✓ Françoise Dolto : Elle a permis de comprendre que le bébé n'était pas un objet, qu'il était un sujet. On sait désormais comment et pourquoi il faut parler aux bébés et aux enfants, pourquoi et comment il faut associer les parents à ce que vit leur enfant à la crèche. Dans cette approche l'enfant est écouté, entendu et compris.
- ✓ Maria Montessori : cette approche repose sur l'idée que chaque enfant est unique et qu'il apprend mieux lorsqu'il évolue à son propre rythme. Elle met l'accent sur l'autonomie (encourager l'enfant à réaliser des activités par lui-même), le respect du rythme individuel (laisser chaque enfant progresser selon ses propres capacités), et un environnement soigneusement préparé (créer un espace ordonné et adapté aux besoins des enfants).

Le projet éducatif développe les valeurs éducatives que souhaitent porter les professionnelles et leurs mises en œuvre dans le quotidien auprès des enfants. Ce qui donne un sens aux actions menées et se retrouve dans tous les temps forts de la journée de l'enfant :

- ✓ Respecter l'enfant et sa famille : en créant une place aux familles, en permettant à chacun de s'épanouir et d'apprendre à son rythme, en étant disponible et à l'écoute, en accueillant et accompagnant avec bienveillance l'enfant et sa famille, en proposant un accueil adapté et respectueux des besoins en veillant à l'individualité dans un cadre collectif.

- ✓ Assurer une sécurité affective et physique : en créant des repères relationnels et spatio-temporels, en créant un lien de confiance avec l'enfant et sa famille, en favorisant la verbalisation, en accompagnant l'enfant dans ses émotions.
- ✓ Accompagner l'enfant dans ses expériences et son développement : en favorisant la curiosité, l'éveil et la créativité, en accompagnant la motricité libre, en accompagnant l'enfant dans l'autonomie, en accompagnant l'enfant dans la socialisation, en soutenant la parentalité.

### 3.2 L'accueil au quotidien, pédagogie, aménagement des espaces

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien Accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

#### Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

##### 3.2.1 La familiarisation

La directrice de la structure établit un dossier d'inscription pour chaque enfant après admission décidée en commission pour les enfants en accueil régulier, et au fur et à mesure des demandes pour les enfants en accueil occasionnel. L'accueil progressif de l'enfant est indispensable pour faciliter son intégration au sein de la structure. Cette démarche est obligatoire, elle s'adapte au cas par cas.

La période d'adaptation ou dite de familiarisation permet de faire en sorte que la séparation, qui reste un moment sensible pour l'enfant et pour ses parents, se passe en douceur. Elle permet d'établir les premiers pas d'une relation de confiance.

Durant la période de familiarisation, l'enfant et sa famille vont découvrir progressivement le personnel, le lieu d'accueil, son fonctionnement, la prise en charge quotidienne des enfants accueillis. C'est une période importante durant laquelle parent et enfant vont apprendre à se « séparer ». Elle se déroule généralement sur une période de 5 à 10 jours. Personnalisable, elle peut être construite et modifiée en fonction des difficultés de l'enfant, de la disponibilité et des souhaits de sa famille. La présence d'un objet transitionnel (doudou, tétine, langes...) facilite parfois cette séparation. Il sert de transition entre la maison et la crèche.

Il s'agit pour l'enfant de faire connaissance avec les nouveaux visages, de se repérer dans les lieux, de se familiariser avec les odeurs et les bruits. Afin de sécuriser l'enfant, la familiarisation se déroulera dans sa section. L'enfant participera aux décloisonnements dans les autres espaces de jeux lorsqu'il sera prêt. Pour les parents, c'est l'occasion de prendre le temps de rencontrer les professionnelles qui vont s'occuper de lui durant toute la journée, d'échanger et de communiquer autour de son histoire personnelle et familiale, de ses habitudes de vie, de son sommeil et de son alimentation. Les professionnelles adoptent un comportement rassurant et à l'écoute des parents. Les parents peuvent téléphoner dans la journée pour prendre des nouvelles de leur enfant. La liberté est laissée aux parents de choisir de rester les premiers temps de familiarisation avec leur enfant en section.

Les enfants déjà accueillis au multi accueil font connaissance également avec leur nouveau camarade de jeu. Dans ce sens l'équipe organise des activités favorisant la connaissance des lieux et des personnes : chansons sur les prénoms, atelier photos, personnalisation du casier et du coin nuit. Les photos des professionnelles rattachées à la section sont affichées à l'entrée des sections.

Voici un exemple de trame de base personnalisable qui peut être proposé aux familles :

- ✓ 1<sup>er</sup> jour (il est généralement proposé sur un mercredi) : Une professionnelle de la section est nommée par avance en équipe. Elle prend en charge ce temps de rencontre et sera un repère

pour toute la période de familiarisation. Les parents restent avec l'enfant et s'entretiennent avec la professionnelle qui apprend à connaître les habitudes de l'enfant à travers un questionnaire. Ce temps permet de définir ensemble la continuité de prise en charge. La professionnelle est là également pour répondre aux questionnements / inquiétudes des parents, et présente l'équipe.

- ✓ 2<sup>ème</sup> jour : nous proposons à l'enfant d'être accueilli durant environ 1 heure. Le parent pourra rester un petit temps s'il le souhaite. L'enfant est pris en charge dans son groupe de référence.
- ✓ 3<sup>ème</sup> jour : nous proposons à l'enfant d'être accueilli durant environ 1 heure 30. Le parent pourra rester un petit temps s'il le souhaite. L'enfant est pris en charge dans son groupe de référence.
- ✓ 4<sup>ème</sup> jour : l'enfant est accueilli sur un temps d'environ 2 heures. Le parent pourra rester un petit temps s'il le souhaite. L'enfant est pris en charge dans son groupe de référence.
- ✓ 5<sup>ème</sup> jour : l'enfant est accueilli sur un temps d'une demi-journée. L'enfant prend son premier repas à la crèche. L'enfant est pris en charge dans son groupe de référence.
- ✓ 6<sup>ème</sup> jour : l'enfant est accueilli sur une petite journée. L'enfant est pris en charge dans son groupe de référence.

### 3.2.2 L'accueil au quotidien

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

**L'équipe de section** : Afin de donner des repères relationnels stables aux enfants, chacune des deux sections a une équipe de professionnels qui lui est attitrée. L'enfant est ainsi pris en charge par un nombre limité de professionnels. Chaque professionnelle est responsable d'un petit groupe d'enfants sur la journée. Elle assure quotidiennement la continuité de prise en charge dont l'enfant a besoin. Chacune organise la journée de son groupe en fonction du rythme et des besoins de chacun. Elle propose et accompagne leur groupe dans les temps d'activités et de jeux. Elle s'occupe des soins, du repas et de l'accompagnement en sieste de leur groupe. Elle assure les transmissions écrites sur le cahier de vie ou les feuilles de transmissions. On peut observer que parfois à certains moments, un enfant ressent le besoin d'être pris en charge par un professionnel en particulier. Il est alors proposé à l'enfant de rejoindre le groupe de ce professionnel. Cette démarche a pour but de rassurer et sécuriser l'enfant.

**La vie en petit groupe de référence** : nous avons choisi de travailler par référence de groupe. Chaque enfant en contrat régulier est accueilli au sein du même petit groupe d'enfants. Nous essayons de privilégier les mêmes groupes de référence pour les enfants accueillis en occasionnel. L'enfant retrouve ainsi chaque jour les mêmes camarades de jeux. Des complicités de jeux et de communication se créent au fur et à mesure du temps. L'accueil en groupe de référence facilite l'entraide, l'empathie, le développement des relations sociales et ainsi la socialisation des enfants.

En début d'année une thématique de section est définie par l'équipe et elle sera le fil rouge pour toute l'année. Nous donnons un nom à chaque groupe de référence en lien avec cette thématique qui sert de repère aux enfants. Des ateliers manuels sont proposés aux enfants pour décorer leur casier, leur espace de repas, leur espace de sommeil en lien avec cette thématique de groupe.

Sur la section des petits, les 3 groupes de référence sont établis à partir d'âge concordant : il y a 2 groupes de petits et le groupe des moyens.

Sur la section des grands, les 4 groupes de référence sont établis en tenant compte des affinités entre les enfants, de leur tempérament et de leur autonomie.

**La place de l'individualité dans l'accueil collectif :** La réponse aux besoins de l'enfant s'envisage de manière globale en tenant compte de différentes dimensions de son développement : psychomoteur, psychoaffectif, social, culturel... et non uniquement sur la dimension de la vie de section ou de la vie du groupe. En effet, chaque enfant a ses besoins particuliers et n'évolue pas au même rythme. Il est donc nécessaire d'articuler autant que possible la possibilité donnée à l'enfant de vivre son individualité dans un cadre collectif.

L'équipe est vigilante à ce que le collectif ne prenne pas le pas sur l'individualité. Les professionnels veillent à ce que leurs gestes ne soient ni répétitifs ni machinaux mais pensés pour l'enfant pris en charge. Nous nous ajustons à l'évolution de chaque enfant lui donnant la possibilité de faire les choses à son propre « tempo » et en le respectant dans ses apprentissages. L'enfant est pensé comme acteur dans sa prise en charge (capable d'aider ou de faire par lui-même) :

- Respecter le rythme de l'enfant c'est le considérer avec des besoins spécifiques et un rythme qui lui appartient.
- Laisser l'enfant trouver son propre rythme et ne pas le forcer à s'adapter à son camarade plus rapide, c'est le considérer et le respecter.
- Comparer les enfants, c'est oublier que chaque enfant est unique et donc différent. Les apprentissages se font les uns après les autres dans un ordre propre à chaque enfant, en fonction de ses compétences du moment et du regard confiant et valorisant que l'adulte lui aura accordé
- Poser un regard positif sur les capacités de l'enfant, lui laisser le temps de gravir les étapes, sans le presser, en l'encourageant peut suffire à lui donner confiance en lui.

**La bienveillance :** en 2022 l'équipe a travaillé sur les notions de bienveillance et de douces violences. L'ensemble des professionnelles œuvrant au sein du multi accueil restent vigilantes aux gestes malveillants, au langage déplacé ou humiliant. L'équipe a construit sa charte de la bienveillance et chacun de par sa place s'engage à la respecter quotidiennement. La Charte de Bienveillance du Multi accueil Coccinelle :

- Répondre aux besoins primaires des enfants
- Toujours verbaliser à l'enfant ce qui va être fait
- Ecouter
- Communiquer
- Se montrer empathique
- Se montrer compréhensif
- Être proche des enfants
- Transmettre auprès des parents
- Assurer la sécurité affective
- Prendre soin de soi, en prenant le temps de souffler un peu au besoin

**La place du doudou :** Il ne s'agit pas toujours d'un objet physique. Lorsque nous observons les enfants, nous pouvons constater de grandes différences entre eux. Certains enfants semblent ne pas avoir de doudou. Cela peut être chantonner, babiller, faire un geste ou un mouvement comme se toucher les cheveux, se frotter la joue. D'autres enfants ont un ou plusieurs doudous, ou en changent facilement. Certains enfants acceptent que leur doudou soit lavé, sans que cela ne semble les déranger. D'autres

enfants sont très dérangés par le lavage de leur doudou. Il s'agit finalement plus d'une sensation précise que l'enfant trouve, avec tel « objet » spécifique. Le mot « objet » est pris dans un sens large. Winnicott parle d'une « zone intermédiaire entre l'extérieur et l'intérieur ».

Le doudou reste à disposition de l'enfant à tout moment de la journée (repas, activités, change, jeux extérieurs...) pour y retrouver du réconfort et lorsqu'il en exprime le besoin. Laisser les doudous à disposition des enfants est un choix fait en équipe. En effet, nous constatons que lorsque le doudou est à sa disposition (par exemple dans les bacs à doudous accessibles), l'enfant le pose plus facilement car il est sûr de pouvoir le retrouver dès qu'il en a besoin. Par contre, si l'adulte range le doudou lorsque l'enfant le pose, l'enfant risque ensuite de le lâcher moins facilement, puisqu'il n'est pas sûr de le retrouver.

Nous ne proposons pas systématiquement le doudou comme réponse unique. Entendre un enfant pleurer nous touche toujours. Nous accompagnons l'enfant dans ses émotions. Le doudou peut avoir cette efficacité. Mais il est important de se rappeler que la relation adulte-enfant est toujours prioritaire. L'enfant a d'abord besoin d'être en relation, d'être accompagné dans ce qu'il ressent et manifeste. Bien sûr, le doudou est important, mais il vaut encore mieux un adulte qui porte une attention à l'enfant et se rend disponible pour lui. Lorsque l'enfant grandit, il peut utiliser son doudou moins souvent, il peut s'en éloigner. Winnicott écrivait que l'enfant élargit progressivement ses intérêts et ses possibilités vers le jeu, vers la créativité. L'objet transitionnel se transforme en espace imaginaire, espace de pensée, espace de pensée créatrice.

La Charte pédagogique sur le DOUDOU Du Multi Accueil Coccinelle :

- J'ai conscience que le doudou est un objet rassurant pour l'enfant, qui le sécurise et qui fait le lien avec le parent absent.
- Lors de l'adaptation d'un nouvel enfant je ne manque pas de sensibiliser le parent sur la place du doudou à la crèche.
- Si l'enfant n'a pas de doudou, je propose aux parents d'apporter quelque chose qui vient de la maison (un vêtement, un foulard, une peluche souple), un objet qui a du sens pour l'enfant : l'objet transitionnel
- Si l'enfant n'a pas de doudou personnel, en concertation avec les parents, les professionnels peuvent proposer un doudou crèche à l'enfant, si le besoin se fait ressentir
- Je laisse le doudou en libre accès dans la pièce à vivre. J'accepte que l'enfant en dispose librement à sa guise. Je respecte son besoin du doudou et son choix de le prendre ou non.
- Nous invitons les parents à laisser un doudou et une tétine à la crèche, dans la mesure du possible pour éviter les oublis
- Je pense que la personne la mieux placée pour évaluer son besoin du doudou est l'enfant lui-même. Le doudou peut donc le suivre sur les temps d'activités, de décrochage, de soins ou de repas.
- Je peux proposer à l'enfant de se détacher du doudou mais je ne lui impose pas. L'enfant doit être acteur de la situation
- J'utilise un vocabulaire non dégradant lorsque je parle du doudou devant l'enfant (hygiène ou odeur du doudou).
- Je n'utilise pas le doudou comme source de négociation ni source de chantage avec l'enfant.
- J'ai conscience que l'enfant en grandissant se sentira prêt de lui-même à s'en détacher. Et donc en aucun cas je ne joue ce rôle-là.
- J'ai conscience que le doudou ne remplace pas une relation privilégiée avec l'adulte. Je reste à l'écoute et disponible pour l'enfant.



professionnels sont présents pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, mais ils ne font pas les choses à sa place. Ils l'encouragent, le félicitent.

Chez les petits, le bébé est installé sur le dos sur des tapis, ainsi il peut se déplacer en toute liberté. Des jeux avec différentes textures sont posés à côté de lui pour éveiller ses sens. Au cours de la motricité libre, l'enfant va apprendre seul à se mettre sur le côté, à se retourner sur le ventre, à faire du quatre pattes, à se mettre en position debout. Nous laissons l'enfant progresser à son propre rythme et seul sous notre regard bienveillant. Le but est de laisser l'enfant faire ses acquisitions de façon autonome et de ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre tout seul, ou dépendante de l'adulte. Ainsi l'enfant va apprendre à écouter son corps. Il va découvrir et tester ses capacités et ses limites, en faisant des efforts pour réussir à accomplir les gestes souhaités, persévérer. Dans ce sens les accessoires sont évités (cale-bébé, trotteur) pour ne pas venir gêner l'enfant dans ses apprentissages.

Des jouets se trouvent dans les placards et sont proposés aux enfants tout au long de la journée. L'offre des jouets est renouvelée plusieurs fois par semaine, lors de leur mise au lavage.

Du mobilier de motricité peut être proposé au centre de la pièce, puis de part et d'autre sont aménagés un coin cocooning et un coin dinette. Un poste à musique est présent dans la pièce. Une biberonnerie en accès direct permet de préparer les repas des enfants en toute sécurité. Une salle de change en accès direct dispose d'un wc bas pour enfant, d'un point de change avec eau et d'un point de change sec. Les 2 dortoirs disposent de 8 lits hauts à barreaux chacun et sont en accès direct de la salle de vie.

**L'espace intermédiaire est nommée l'espace des Renardeaux** : cet espace est aménagé pour pouvoir accueillir jusqu'à 13 enfants âgés d'environ 15 mois à 3 ans ½ en décroisement. Cet espace est utilisé quotidiennement en décroisement par un groupe de la section des grands. Il est également fréquenté à plusieurs moments de la journée par le groupe des moyens de la section des Marmottes. L'espace de vie est séparé par une barrière rétractable, d'un portillon pouvant rester ouvert à certains moments afin de permettre la libre circulation des enfants et de leur choix de jeux. Un professionnel est alors responsable d'un espace défini pour assurer la sécurité des enfants, les accompagner dans le jeu et leurs interactions.

Une première partie de cet espace de vie est aménagé par des coins jeux : coin cuisine, poupées, voitures et animaux. Des jeux de construction et d'encastrement leur sont également proposés.

La seconde partie de cet espace de vie dispose de 2 tables afin de proposer des jeux et activités sur table (libres ou dirigés), et prendre les repas. Un poste à musique, des tapis et petits canapés sont présents dans la pièce. Des jouets, des livres, des jeux d'éveil et le nécessaire aux activités manuelles se trouvent dans les placards et sont proposés aux enfants sur la journée. L'offre des jouets est renouvelée plusieurs fois par semaine, lors de leur mise au lavage.

**La section des grands est nommée la section des petits loups** : cet espace est aménagé pour pouvoir accueillir jusqu'à 29 enfants âgés d'environ 18 mois à l'entrée en école maternelle. Différents coins jeux sont aménagés dans cet espace : coin cuisine, poupées, voitures et animaux, jeux de construction. Des tapis avec coussins permettent aux enfants de pouvoir s'y relaxer, un toboggan est présent au centre de la pièce. Des jouets, des livres, des jeux d'éveil se trouvent dans les placards et sont proposés aux enfants tout au long de la journée. L'offre des jouets est renouvelée plusieurs fois par semaine, lors de leur mise au lavage. Un poste à musique est présent dans la pièce.

Une salle d'activité en accès direct permet de proposer des activités en petit groupe, des jeux d'encastrement, des jeux éducatifs.

Une salle de change en accès direct dispose de 3 wc bas pour enfant et d'un lavabo à hauteur d'enfants pour le lavage des mains, de 2 points de change avec eau. Les 3 dortoirs disposent de 8 à 10 lits bas chacun et sont en accès direct de la salle de vie.

Le 3<sup>ème</sup> dortoir est mis en place uniquement pour le temps de sieste, ainsi la pièce peut être utilisée pour des activités en petit groupe le reste de la journée (danse, histoires, chansons, encastrement, légos, éveil musical...). Par moment, cette pièce peut rester ouverte afin de permettre la libre circulation des enfants et de leur choix de jeux. Un professionnel est alors responsable d'un espace défini pour assurer la sécurité des enfants, les accompagner dans le jeu et leurs interactions.

En accès direct un réfectoire est aménagé pour pouvoir recevoir jusqu'à 2 à 3 petits groupes. Dans un souci de confort dans la prise en charge des enfants, la majeure partie du temps, seuls 2 groupes prendront leur repas dans cet espace.

**L'espace Robinson** : cet espace est aménagé pour pouvoir accueillir un groupe de 6 à 8 enfants âgés d'environ 18 mois à l'entrée en école maternelle. Cet espace est utilisé quotidiennement en décroisement par un groupe de la section des grands. Dans une partie de cet espace, une table est à disposition afin de proposer des jeux et activités sur table (libres ou dirigés), et prendre les repas. Des jouets, des livres, des jeux d'éveil, le nécessaire aux activités manuelles se trouvent dans les meubles et sont proposés aux enfants tout au long de la journée. L'offre des jouets est renouvelée plusieurs fois par semaine, lors de leur mise au lavage. Un poste à musique est présent dans la pièce. Une salle de change avec point eau est en accès direct. 1 wc bas pour enfant avec lavabo à hauteur d'enfants est présent dans cet espace. En accord avec le RPE, lorsqu'il n'y a pas d'animations, les enfants peuvent fréquenter la salle de jeux du RPE jouxtant cet espace.

Dans le couloir sont proposés des porteurs afin de favoriser la motricité des enfants et répondre à leur besoin de bouger, sauter, courir. La motricité en plein air (dans la cour extérieure) sera largement favorisée. Cet espace de motricité peut être utilisé ponctuellement dans la journée (en dehors de temps fort d'accueil et de départ des enfants), ou lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de sorties dans la cour : période de canicule, qualité de l'air détériorée.

Ainsi ces différents espaces sont aménagés afin de permettre aux enfants de partir en activités décroisées et prendre le repas avec la professionnelle rattachée à leur groupe. Nous souhaitons limiter les temps en grand groupe au sein des 2 sections. Aussi nous abordons l'accueil collectif en vie en petit groupe en favorisant le décroisement.

#### **Les espaces techniques :**

- ✓ Nous disposons d'une lingerie composée de 2 sèche-linges et de 2 machines à laver
- ✓ D'une réserve avec stock jouets, matériel de puériculture, de produits d'hygiène, de couches, de produits d'entretien
- ✓ D'une réserve avec armoire de stockage de denrée alimentaire, armoire à fournitures administratives, matériel d'activités dirigées (jeux de société, jeux sensoriels, caisses éducatives thématiques)
- ✓ D'une armoire à fournitures éducatives (papier, pâte à modeler, crayons, colle, gommettes, peinture...)
- ✓ D'un local technique pour le matériel de ménage : chariot de ménage, nettoyeur vapeur, armoire à matériel de ménage
- ✓ D'un vestiaire pour le personnel (point blouses propres, et blouses sales)
- ✓ D'une salle de repos. Cet espace est utilisé pour les visites médicales par le référent santé accueil inclusif

**L'espace extérieur** : La section des Marmottes, l'espace Renardeaux, la section des Petits Loups, l'espace Robinson et le réfectoire donnent sur la cour extérieure.

On trouve un préau de 91 m<sup>2</sup> en sol caoutchouc avec une cabane, des tables pour enfants et une cour goudronnée. Des tricycles, des porteurs, un bac de manipulation sont à disposition des enfants dans cet espace extérieur. Des pots pour permettre des activités de jardinage sont présents dans la cour. Des caisses de jeux pour usage en extérieur sont rangés dans une armoire. Elle se compose : de gros légos, animaux, grosses voitures, craies géantes, ballons, matériel de motricité, une marchande...). Cet espace extérieur est fréquenté quotidiennement par les enfants en petit groupe permettant aux enfants de s'aérer, courir, sauter, crier, jouer, laisser libre court à leur imagination, être en contact avec la nature.

Un projet d'aménagement de la cour extérieure est en cours.

### 3.3 Le soin

#### 3.3.1 L'alimentation

**La qualité du temps du repas :** Le temps du repas est un moment fort qui structure la journée des enfants. Afin de préserver un accompagnement de qualité, aucun départ ni accueil ne se fait durant ce laps de temps. L'équipe s'est donnée comme objectif : que le repas soit un moment de plaisir, favorisant l'autonomie, les échanges et l'éveil au goût. La qualité du temps du repas repose sur l'aménagement d'un espace repas propice au calme et à la convivialité. En ce sens, nous avons aménagé différents espaces de repas adaptés à l'âge des enfants, aménagés en fonction de leur rythme et de la vie en petit groupe.

Les repas du midi et les goûters sont fournis par la structure. Ils sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide. Les familles peuvent prendre connaissance des menus par voie d'affichage dans le hall d'accueil, ou par voie numérique via l'application « super Miam ». Les menus sont également affichés dans les différents espaces de repas des enfants pour permettre aux professionnels d'en échanger avec les enfants.

**Expériences sensorielles et gustatives :** Nous mettons en place la semaine du goût. Les ateliers proposés permettent aux enfants de toucher, de sentir, d'observer et de goûter des aliments divers. Les familles sont invitées à apporter durant la semaine un légume ou un fruit à découvrir suivant la thématique choisie. Les enfants apprennent à reconnaître et à apprécier différentes textures, couleurs, et saveurs. Des activités thématiques sont proposées aux enfants auxquelles les parents sont invités à participer.

Des ateliers culinaires sont proposés aux enfants. C'est l'occasion pour eux de goûter, verser, mélanger les différents ingrédients favorisant leur autonomie, leur confiance en soi, leur apprentissage sensoriel.

#### **Le repas sur la section des Marmottes :**

Pour les plus petits, le repas est un moment privilégié de contact individuel. Le biberon et les premières cuillérées de purée sont donnés dans les bras des professionnels. Le repas sera donné en respectant le rythme de chacun, individuellement (en fonction de l'heure du dernier biberon ou du petit-déjeuner), et en première intention par la professionnelle référente de l'enfant pour la journée afin d'assurer une continuité de prise en charge.

Lorsque l'enfant évolue vers une alimentation diversifiée, il est installé confortablement dans une chaise haute ergonomique adaptée pour les tout-petits. Les repas diversifiés débutent à 11h et peuvent s'étendre jusque 13h. Le goûter débutera vers 15h.

Nous sommes en relation étroite avec les parents afin de respecter les habitudes alimentaires de chaque enfant (allaitement maternel et/ou lait en poudre), passage à une nouvelle étape (la

diversification alimentaire, apprentissage à la cuillère, changement de texture, repas à table). L'évolution sur le changement de la gamme de repas (lisse, mixée, petits morceaux) se fera suite au retour de la feuille alimentation complétée par les parents et validée par l'infirmière.

En grandissant, les enfants découvriront le repas à table individuellement, puis aux côtés d'un camarade. La transition vers le repas à table sera proposée à l'enfant lorsqu'il utilisera spontanément la position assise, la maîtrisant suffisamment pour pouvoir s'y mettre seul et s'y sentir confortable pour avoir un bon contrôle de sa préhension. Progressivement, le repas à table sera pris en petit groupe. Le repas à table sera proposé dans un premier temps dans la salle de vie des Marmottes, puis dans un second temps dans l'espace Renardeaux.

#### **Le repas sur l'espace Renardeaux :**

Le temps du repas est précédé d'un temps de retour au calme (petites histoires, comptines). Le déjeuner a lieu vers 11h15 et le goûter vers 15h15. Un rituel est instauré en début de repas par la chanson « à table - bon appétit ». Le groupe des moyens et le groupe des grands en décloisonnement prennent leur repas dans cet espace. Des tables interâges sont proposées car ils favorisent l'imitation des tout petits, stimulée par les plus grands. Le repas est proposé dans des assiettes compartimentées.

#### **Le repas sur la section des Petits Loups :**

Dans la section des grands, les repas sont pris à table en petit groupe de référence accompagné de leur professionnel. Trois espaces de repas sont proposés permettant la vie en petit groupe alliant plaisir et sérénité : le premier dans l'espace Renardeaux, un second dans l'espace réfectoire, un dernier dans l'espace Robinson. Le déjeuner a lieu vers 11h30 et le goûter vers 15h30.

Un rituel est instauré en début de repas par la chanson « à table - bon appétit ». Nous invitons les enfants à mettre leur bavoir autour du cou. Nous veillons à ce que le bavoir ne soit pas calé sous l'assiette. Pour que le temps du repas se déroule dans de bonnes conditions, l'agent de cuisine aura préalablement préparé tout le matériel et découpé les aliments en petits morceaux. Le professionnel sera alors pleinement disponible et à l'écoute des enfants. Nous encourageons l'enfant à goûter mais nous ne le forçons pas. L'équipe a fait le choix de s'équiper d'assiettes compartimentées. Il est proposé à l'enfant au même moment : son entrée, le pain, le laitage, sa protéine et son accompagnement. Seul le dessert est donné dans un second temps. L'enfant est libre de débiter son repas par ce qu'il souhaite. Ainsi chacun mange à son rythme et suivant son appétit. Lorsque l'enfant ne mange pas son repas, nous ne compensons pas par l'apport d'un laitage ou autre aliment. L'enfant sera encouragé à aider l'adulte à débarrasser, à se laver les mains et la bouche seul en fin de repas.

Une collation de fruits frais est proposée aux enfants qui le souhaitent tous les matins entre 8h30 et 9h.

**La diversification alimentaire :** les parents commencent la diversification alimentaire chez eux. Les professionnels attendent l'accord des parents pour diversifier l'alimentation et les différentes grandes étapes s'établissent en concertation avec eux. Jusqu'à l'âge de 6 mois, le service s'appuie sur l'utilisation de petits pots pour accompagner l'enfant dans sa découverte de l'alimentation solide. A partir de 6 mois révolu, les plats servis sont ceux fournis par le prestataire. Les aliments sont proposés à l'enfant de façon distincte afin de favoriser le discernement des goûts. Tout doucement nous accompagnons l'enfant vers l'autonomie, manger et boire seul puis vers le repas en petit groupe.

**L'allaitement maternel :** Il est possible pour les mamans de venir allaiter leur enfant dans la structure. Un fauteuil d'allaitement est mis à leur disposition dans le parc des bébés. Il pourra être proposé aux mamans d'allaiter également dans « l'espace Zen ». Il est possible d'apporter le lait maternel. Celui-ci doit être apporté congelé (la date et l'heure du recueil, le nom et prénom de l'enfant, la quantité de

lait en ml). Il sera transporté dans une glacière ou un sac isotherme propre, avec des pains de glace. Il sera jeté en fin de journée, s'il n'a pas été consommé. Les parents souhaitant récupérer le lait maternel non consommé pour l'utiliser lors de bain de l'enfant, pourront le faire en signant une décharge.

### 3.3.2 Le sommeil

Le sommeil est un facteur important de l'équilibre, du bon développement et de la croissance de l'enfant. Nous nous efforçons d'offrir aux enfants un repos de qualité en respectant les rituels de couchage de chaque enfant afin de leur apporter la sécurité psychique nécessaire au sommeil. Le doudou et la tétine sont proposés à l'enfant suivant son rituel et besoin d'endormissement. Chaque section dispose de plusieurs dortoirs avec une légère luminosité. Chaque enfant a son lit personnel adapté à son âge.

**Dans la section des bébés**, l'enfant est couché sur le dos dès qu'il montre des signes de fatigue. Une musique douce peut être proposée. Le professionnel reste à proximité de l'enfant s'il en a besoin. Les enfants dorment dans des lits hauts à barreaux. Pour chacun des dortoirs, une feuille de surveillance de sieste est mise en place. Les professionnels surveillent le sommeil des enfants en faisant des tours de ronde tous les 10 à 15 minutes.

**Dans la section des grands**, dès la fin du repas (vers 12h30), chaque professionnel s'installe dans un espace calme avec son groupe. Le professionnel accompagne les enfants dans le déshabillage. Avant d'aller rejoindre l'espace dortoir, le professionnel veille aux besoins particuliers de chacun : couche à changer, passage aux toilettes. Ainsi, les 4 groupes vont aller se coucher de façon échelonnée, facilitant un retour au calme pour la sieste. Les enfants dorment sur des lits bas. Un à deux adultes sont présents dans chacun des dortoirs, afin d'être aux côtés des enfants qui en ressentent le besoin. Des veilleuses musicales sont proposées dans tous les dortoirs, ils favorisent l'apaisement. Nous laissons à chaque enfant le temps de sommeil dont il a besoin. Si un enfant ne trouve pas le sommeil, nous lui proposons un temps au calme dans le dortoir avant d'aller jouer dans l'espace Renardeaux. Vers 15h15 la porte des chambres est ouverte afin de permettre aux enfants encore endormis de se réveiller en douceur. Afin de respecter le sommeil des enfants, il n'y a ni accueil ni départ de 12h30 à 14h. Dans chacun des dortoirs, une feuille de surveillance de sieste est mise en place. Les professionnels surveillent le sommeil des enfants en faisant des tours de ronde tous les 10 à 15 minutes.

### 3.3.3 L'hygiène et les soins corporels

« Agissez envers les autres comme vous aimeriez qu'ils agissent envers vous » (Confucius). Le maternage se rapporte aux soins apportés à l'enfant pour répondre aux besoins de ce dernier. C'est la manière de s'occuper de lui dans un climat protecteur et sécurisant. Les soins permettent la construction de la relation affective et la prise de conscience de soi-même. Dans ce sens, l'enfant est considéré par l'ensemble de l'équipe comme une personne active, en interaction lors du soin qui lui est prodigué.

Il baigne dans un bain de langage où la professionnelle prend le temps de lui parler, de lui expliquer ce qu'il vit. La professionnelle se rendra ainsi disponible et attentive aux besoins de l'enfant en assurant une sécurité physique et psychique.

Le temps des soins est un moment de communication, de bien-être et de plaisir partagé, qui permet à l'enfant de découvrir son corps. L'enfant est prévenu pour qu'il puisse participer et anticiper. La professionnelle n'est jamais pressée dans le soin. Nous veillons à ne pas l'interrompre. Tous les gestes sont doux. Elle a le souci constant de faire appel à la participation de l'enfant. Elle lui parle en lui

expliquant ses gestes, ses réactions. Quel que soit son âge, elle lui présente l'objet qui va être utilisé et elle utilise les gestes spontanés de l'enfant, toujours dans le but de développer sa coopération active.

Les changes sont effectués dans un grand respect du corps et de l'intimité de l'enfant, en veillant au bon état de sa peau et y prodiguant les soins nécessaires. Dans la section des bébés, l'enfant est changé toutes les 2 heures et à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Dans la section des grands, l'enfant est changé à un rythme régulier structurant ainsi la journée et lorsque cela est nécessaire.

Les couches des enfants sont fournies par la structure. Le siège est lavé à l'eau et au savon doux liquide. S'il le souhaite, le parent peut fournir du liniment oléo calcaire. La structure fournit une crème pour le siège et du sérum physiologique pour les soins de l'enfant. Le change de la couche est un moment durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées : les enfants sont sollicités pour monter sur la table de change, participer au déshabillage, soulever les fesses pour glisser la couche. Le professionnel adapte le soin en fonction du développement moteur de l'enfant, de sa posture, de ses appréhensions. Les enfants sont encouragés à se laver les mains au lavabo après le passage aux toilettes. Le nez des enfants est régulièrement nettoyé.

**L'acquisition de la propreté :** Quand les parents commencent à proposer le pot à l'enfant, nous poursuivons au sein de la structure à partir de l'âge de 18 mois. Les professionnelles partagent leurs observations et indiquent aux parents lorsqu'elles remarquent que la couche est régulièrement sèche. L'apprentissage de la propreté n'est pas imposé à l'enfant. "L'accident" est traité comme une banalité, inutile de culpabiliser l'enfant. Si l'équipe sent que l'enfant n'est pas prêt, en concertation avec les parents, nous proposons de recommencer plus tard afin de ne pas mettre l'enfant en échec.

L'enfant doit être prêt et capable d'exprimer sa demande pour acquérir de manière naturelle la propreté (vers 20-24 mois). L'acquisition de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Chaque enfant est différent et nous savons que chacun ne réagit pas de la même façon à cet apprentissage. Il est important de respecter le rythme de chacun. L'apprentissage de l'autonomie se traduit notamment par une incitation de l'enfant à se déshabiller et à s'habiller seul, ou à prendre des initiatives dans sa toilette (dosage du savon, essuyage...). Afin de faciliter l'autonomie de l'enfant, nous conseillons les familles d'habiller leur enfant avec un maillot au lieu d'un body, avec un pantalon facile à descendre. De son côté, la structure propose des couches culottes facilitant l'apprentissage de la propreté chez l'enfant.

L'équipe construit une plaquette à destination des familles pour les guider dans cette étape de développement de leur enfant.

### 3.4 Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

#### 3.4.1 Les jeux et les activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».  
Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est un élément important qui concourt au développement de l'enfant. De nombreuses expériences et apprentissages ont lieu lors du jeu. L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue. C'est aussi au travers du jeu qu'il va construire ses relations avec les autres et se situer parmi ses partenaires de jeu. Le jeu est un moyen pour lui de découvrir le monde, de communiquer.

**Le jeu dit "libre"** est nécessaire pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, de stimuler son imagination, de favoriser la socialisation - le partage - la communication entre les enfants. Laisser l'enfant jouer, c'est lui permettre d'être autonome. C'est pourquoi, nous laissons une place importante au « jeu libre ». L'aménagement de l'espace est pensé afin d'accompagner au mieux l'enfant dans ce temps, en travaillant sur les stéréotypes de genre. Les temps de jeux libres sont des moments privilégiés d'observation. La liberté réside dans le choix du jeu lui-même et dans la manière dont il le mène. Pour lui laisser le choix du jeu, l'adulte veille avec la participation des enfants, à aménager la pièce avec différents coins de jeux. Il demande aux enfants quels jeux ils veulent faire ou quels jouets sortir. Notre posture professionnelle est d'être disponible pour l'enfant et ne pas interférer dans son jeu sauf s'il le demande. La professionnelle adopte un regard contenant et rassurant. Elle s'assoie et joue avec eux, à leur hauteur.

**Les activités d'éveil** : elles ponctuent la journée de l'enfant. Ces activités sont pensées et préparées par l'adulte. Elles sont proposées en petit groupe. L'enfant peut créer, concevoir, réaliser, développer son imaginaire, manipuler en gardant une liberté de réalisation. L'objectif n'est pas le résultat ni la production. Nous n'obligeons pas l'enfant à faire, l'objectif premier reste le plaisir, l'exploration, permettre à l'enfant de faire de nouvelles découvertes à travers des expériences sensorielles, motrices et cognitives adaptées à son âge et à ses capacités.

Pour que l'activité se déroule dans les meilleures dispositions, la professionnelle aura au préalable son matériel afin d'être à l'écoute et disponible pour l'enfant. L'adulte ne fera pas à la place de l'enfant. Lors d'activités manuelles, la notion d'esthétique est exclue.

Les activités d'éveil peuvent prendre diverses formes :

- ✓ Activités sensorielles : participent au développement moteur (attraper, manipuler...), cognitif (comprendre les liens de cause à effet) et émotionnel (gérer ses sensations, exprimer ses préférences). Elles ont pour but de participer à l'éveil des sens :
  - Activités tactiles (éveiller le toucher et la motricité fine, développer la créativité et la coordination) : bac sensoriel, la pâte à modeler, sacs sensoriels à manipuler, peinture au doigt/pied, le collage, les gommettes, parcours sensoriel pieds nus, les balles sensorielles
  - Activités auditives : bouteilles sonores, manipulation des instruments de musique, les comptines, boîtes à sons, l'imagier sonore
  - Activités olfactives : les pots à senteurs, les pâtes parfumées, les pots aromatiques, l'imagier des odeurs
  
- ✓ Activités d'éveil moteur : elles favorisent le développement psychomoteur, l'autonomie et la socialisation de l'enfant. Elles permettent aux tout petits d'explorer leur corps et l'espace, renforcer la confiance en soi, l'équilibre et la coordination. Sont proposés aux enfants :
  - Les parcours de motricité
  - Les jeux de balles

- Les tricycles et les porteurs
  - Les jeux à lancer (jeux de quilles, chamboule tout, les anneaux)
  - La musique et les foulards/anneaux
  - Les danses et comptines
  - La babygym : Des séances de babygym sont proposés aux enfants tous les mois avec un intervenant extérieur. La babygym favorise l'autonomie de l'enfant, en respectant son rythme et ses envies. La professionnelle accompagne l'enfant et le laisse faire seul. La Babygym permet aux enfants d'apprendre à reconnaître leurs limites pour tenter de les dépasser et leur permet de prendre confiance en eux. Dans ces séances, on passe dans des tunnels, on saute sur des petits trampolines, on marche sur une poutre, on franchit des obstacles : chaque parcours de motricité promet des moments de jeux et d'éveil. C'est une pratique très amusante pour les enfants et est le socle de très nombreux apprentissages. On apprend entre autres à sauter, ramper, s'équilibrer, se suspendre, rouler, lancer.
- ✓ Activités cognitives : Ces jeux font appel à la réflexion l'attention, la mémoire, le raisonnement, la créativité des enfants et développe la motricité fine tout en s'amusant : les jeux de construction, les jeux d'encadrement, puzzles, lego, cubes.

**L'éveil à la nature** : Chacune des sorties que ce soit dans la cour extérieure ou en dehors de la crèche sont des temps où l'enfant est en contact réel avec la nature. Ils apprennent à reconnaître les végétaux (arbres, feuilles, fleurs...), à nommer les animaux et insectes qu'ils aperçoivent, ou à comparer les différentes textures qu'offre la nature (exploration sensorielle des matières naturelles).

En permettant aux tout-petits de toucher les feuilles, d'observer les couleurs variées des fleurs, on éveille leur curiosité.

Des ateliers de jardinage sont proposés aux enfants : pouvoir creuser, planter, arroser, observer les plantes pousser, sont des activités qui captivent les enfants. Le bac de manipulation permet aux enfants de faire des explorations sensorielles à partir de sable, d'eau.

Tous les ans nous faisons venir des animaux dans la cour de la crèche (partenariat avec les écuries de Moncel). Ces séances avec les animaux ont de nombreux bienfaits thérapeutiques et un intérêt pour le développement de l'enfant. Les interactions avec des animaux facilitent le développement socio-émotionnel et les capacités cognitives. Elles permettent à l'enfant d'accompagner ses émotions par l'expression du ressenti : exprimer sa peur, sa joie. Les enfants, avec leur spontanéité naturelle, s'approchent souvent des animaux sans appréhension ni peur. Ces séances permettent d'apprendre aux enfants les attitudes à adopter avec les animaux et comment se comporter avec eux : ne pas crier, ni lui tirer les poils... Les enfants sont sensibilisés au bien-être de l'animal, dans un souci de prévention des accidents comme des morsures par exemple. L'enfant intègre vite les règles d'approche et de prudence face à l'animal. L'enfant prend soin de l'animal : il le brosse, lui donne à manger. Ces ateliers favorisent la confiance en soi. Ils ont pour objectifs d'améliorer les relations entre les enfants, diminuer l'agressivité. Afin de préparer les enfants à la venue des animaux à la crèche, tout un travail préparatoire est proposé aux enfants. Plusieurs ateliers récréatifs leurs sont proposés : des coloriages, des livres et des imagiers photos. Cela permet d'aborder les futurs ateliers, la venue d'un animal dans la cour et les consignes de sécurité à respecter durant l'atelier.

**Les sorties extérieures** : Elles sont organisées lorsque le temps le permet et sont une autre proposition que les jeux dans la cour de la crèche. Afin d'assurer un encadrement suffisant, les parents sont invités à participer aux sorties. Différentes sorties peuvent être organisées en poussette ou à pied :

- ✓ Promenade dans le parc à proximité de la crèche pour profiter des jeux de plein air adaptés aux enfants ou sortie dans le parc pour ramasser des feuilles... pour réaliser des activités futures.
- ✓ Sortie à la médiathèque pour aller regarder des livres, écouter des histoires et emprunter des livres pour la crèche
- ✓ Sortie à la maison de retraite pour profiter d'un temps ensemble au travers un atelier ou d'un goûter
- ✓ Sortie au supermarché pour effectuer les achats nécessaires à une activité

Ces sorties à l'extérieur du multi-accueil sont l'occasion pour les enfants de découvrir de nouveaux bruits, de nouvelles odeurs et de s'ouvrir sereinement au monde qui les entoure.

**Les rencontres inter générationnelles :** Le partenariat entre le multi Accueil Coccinelle et la maison de retraite les Lilas (tous deux localisés sur Jarny) a vu le jour en mai 2011 au départ autour d'un projet jardinage. En effet, l'envie première était de permettre à deux générations de se rencontrer et de passer un bon moment ensemble. Ces deux générations ont pris l'habitude de se retrouver alternativement chez les uns puis chez les autres pour partager diverses activités : peinture, collage, bricolage, pâtisserie.... Tout est prétexte à favoriser les échanges. Mots d'enfants se mêlent aux mots des personnes âgées, rires, sourires, cris des plus petits raisonnent dans ces deux structures.

#### 3.4.2 L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».  
Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Que cela soit par le biais de la lecture, de la musique, des marionnettes ou encore par le biais d'activités artistiques diverses et variées : l'approche artistique et culturelle permet à l'enfant de s'exprimer, de s'épanouir et de développer son ouverture au monde.

**L'éveil musical :** Des séances d'éveil musical sont proposées tous les mois aux enfants avec un intervenant extérieur. Il leur fait parler de la musique et des sons. Les enfants vont pouvoir manipuler les instruments, chanter, danser. Nous pouvons observer que certains enfants en retrait peuvent être si absorbés par les sons qu'ils en oublient l'appréhension et rentrent plus facilement en jeu avec les autres enfants.

L'éveil musical, c'est la découverte des rythmes, des sons et des mélodies. Divers ateliers sont proposés par les professionnels, rendant l'enfant attentif aux sons, aux bruits qui l'entourent (ex : l'imagier sonore), aux rythmes (ex : écoute de jazz, musique du monde, classique...). Par la fabrication d'instruments de musique et leur manipulation, il apprend à associer un son à un objet.

**Les livres :** Le livre apparaît comme un moyen intéressant pour créer des échanges, une relation plus privilégiée avec l'adulte. Prendre le temps de lire une histoire à un bébé, à un enfant est avant tout un moment de plaisir partagé : voix de l'adulte rassurante, berçante, à travers les intonations et les vibrations produites par le son de sa voix, la professionnelle transmet des émotions. Deux abonnements à l'Ecole des Loisirs sont pris par la structure annuellement.

Des livres en accès libre sont proposés à certains moments dans la journée. Les enfants peuvent les regarder, les manipuler. L'enfant apprend à le respecter, et à solliciter l'adulte pour lire une histoire, ou échanger sur les images. Des temps plus spécifiques en petit groupe viennent ponctuer la journée

de l'enfant : les histoires racontées par l'adulte vont permettre un temps de détente, favoriser l'écoute, stimuler l'imaginaire et le langage.

- Partenariat avec La médiathèque Elsa située à Jarny : des livres sont empruntés tout au long de l'année afin de renouveler les histoires racontées aux enfants. Des temps « heure du conte » sont proposés par les animatrices de la médiathèque, déclinés sur plusieurs supports: des danses, des comptines (connues des enfants ou inventées pour l'occasion), des petits objets comme des marionnettes, des Kamishibai.
- Certaines années, La compagnie du Jarnisy intervient durant la semaine de « semaine du livre » ( en janvier) pour le plaisir de l'art de conter des histoires aux enfants, pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de l'objet « livre ».

**Les arts plastiques :** dans le cadre de la coordination petite enfance de la CAF54, l'équipe a été sensibilisée aux arts plastiques et leur place dans l'éveil des enfants. Les professionnelles proposent régulièrement des ateliers relevant du domaine des arts plastiques, avec des matières à explorer (peinture, pâte à modeler...), à base de matériaux de récupération afin de sensibiliser les enfants à la découverte et l'exploration des couleurs, des matières et des textures, laissant place à la créativité et à l'imagination.

**La rencontre avec des œuvres et des artistes :** nous accueillons au sein de nos locaux la Fondation Solange Bertrand pour des interventions autour de l'art. Ces projets Art sont financés par la coordination petite enfance de la CAF54. Les ateliers proposés par la fondation offrent aux tout-petits une approche ludique et éducative de l'art, spécialement pensée pour répondre à leurs besoins et favoriser leur développement. Chaque activité vise à stimuler leur curiosité, renforcer leurs capacités sensorielles et motrices, et encourager leur expression personnelle et émotionnelle. À travers des moments de découverte, de jeu et de création, ces ateliers leur permettent d'apprendre en s'amusant, de développer des compétences et de s'ouvrir à l'art et à la culture dès le plus jeune âge. L'objectif est d'offrir une expérience enrichissante qui accompagne les tout-petits dans leur éveil et leur épanouissement, tout en cultivant leur imagination et leur sensibilité au monde qui les entoure.

### 3.4.3 L'égalité fille/garçon

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».

Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Au sein du multi accueil, chaque enfant a accès à tous les jouets et tous les coins jeux peu importe son sexe. Les activités ne sont pas genrées. Le personnel veille à avoir un discours bienveillant et respectueux envers chaque enfant sans distinction. Les couleurs rose et bleu ne sont pas attribués selon le genre des enfant accueillis dans la crèche.

Chaque enfant est libre de vivre et d'exprimer ses émotions sans que cela ne soit catégorisé comme féminin ou masculin.

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les filles et les garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans

être freinés dans leur choix. L'objectif étant de ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant.

Cet axe de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant sera à développer par le biais de la formation et d'une réflexion de travail durant nos journées pédagogiques.

#### 3.4.4 L'accompagnement des émotions de l'enfant

En novembre 2024, l'équipe a été sensibilisée à mieux comprendre les émotions de l'enfant afin de mieux les accompagner durant le temps d'accueil. En effet, durant sa journée l'enfant vit diverses émotions : joie, peur, colère, tristesse. Aussi est-il important pour l'équipe d'être à l'écoute de l'enfant et de comprendre ce qu'il vit. Chaque enfant exprime ses émotions de manière différente. Certains les intériorisent et d'autres vont les extérioriser (rire fort, sautiller, crier...). Les jeunes enfants expriment leurs émotions de façon brute, sans filtre. Il est important de prendre le temps d'observer les enfants pour comprendre ce qu'ils expriment. Les émotions jouent donc un rôle très important en termes de communication puisqu'elles disent des choses de leurs besoins. Les professionnelles sont les récepteurs, les personnes qui vont donner un sens à ses émotions. En développant une attitude empathique, la professionnelle va les décoder. Aussi les professionnelles vont accompagner les émotions de l'enfant, l'aider à trouver les ressources et réponses en lui pour s'apaiser.

Cela passe par mettre des mots sur le ressenti et identifier l'émotion, offrir à l'enfant des outils lui permettant d'exprimer ses tensions (pleurer, crier, dessiner, écrire, courir). Des journées thématiques autour des émotions sont également mises en place dans l'année.

**La communication gestuelle accompagnée à la parole :** L'équipe du Multi accueil Coccinelle a été formée durant 3 jours, en juillet 2025, à la communication gestuelle associée à la parole. Elle consiste à utiliser des gestes simples pour illustrer des mots du quotidien (papa, maman, boire, manger, dormir, encore, froid, peur, merci...). Le geste est toujours associé à la parole. L'enfant, avant de pouvoir s'exprimer par les mots, peut s'exprimer avec les gestes. Il n'est aucunement question pour nous de surstimuler l'enfant. Les signes seront un appui de la communication. Nous allons donc parler de façon tout à fait habituelle aux enfants en utilisant quelques signes dès le plus jeune âge. Avant de savoir parler les bébés sont capables de comprendre et d'utiliser des gestes simples. Grâce aux signes, ils peuvent exprimer leurs besoins, leurs envies et leurs émotions...bien avant les mots. Voici les bénéfices de cette pratique :

- Moins de frustration : bébé peut dire « manger », « dormir », « changer la couche »....
- Un lien renforcé : plus de complicité et d'échange avec l'enfant
- Un soutien au langage : les signes accompagnent et enrichissent l'acquisition des mots
- Des émotions partagées : bébé peut montrer qu'il est content, triste ou qu'il a peur
- Confiance et autonomie : bébé se sent compris et valorisé

Ce projet nous souhaitons le construire aux côtés des familles pour qu'il prenne toute sa dimension et apporte tout le bénéfice à la crèche comme à la maison. Dans ce sens, les familles sont régulièrement informées par mail et par affichage des nouveaux mots signés introduits sur la crèche. Aussi, si leur enfant mime certains gestes, ils pourront mieux le comprendre et peut être eux même signer ces gestes à la maison. Une plaquette explicative à destination des familles a été créée par l'équipe.

**L'espace « Zen » :** l'équipe est en réflexion pour la création d'un espace de détente. Les enfants pourraient profiter de cet espace en petit groupe ou tout petit groupe lorsque le besoin se ferait ressentir dans la journée. L'approche sensorielle proposée serait douce via des sons (musiques douces, bruits d'eau ou sons de la nature), des lumières tamisées (une ambiance apaisante), une cabane de relaxation avec tapis coussins propice au bien-être et à la relaxation, l'exploration de livres sensorielles,

balles aux textures variées. L'enfant choisit ce qu'il fait librement et sa stimulation se fait selon son rythme et ses besoins sous le regard bienveillant et sécurisante de l'adulte.

#### IV. Le projet social et de développement durable

##### 4.1 L'implantation géographique

Située au nord de la Meurthe-et-Moselle, Orne Lorraine Confluences regroupe 41 communes, près de 53 000 habitants, et couvre 393 km<sup>2</sup>, faisant d'elle la troisième plus grande intercommunalité du département. Traversé par la rivière Orne et positionné à la croisée du Luxembourg, de la Meuse et de la Moselle, le territoire bénéficie d'une situation géographique stratégique.

Née en 2017 de la fusion de trois intercommunalités, OLC s'appuie sur un héritage industriel fort et une organisation équilibrée entre cœurs d'agglomération (Val de Briey et Jarny-Labry-Conflans-en-Jarnisy), pôles d'équilibre (Auboué, Homécourt et Joeuf), pôles de proximité et un pôle économique majeur à Batilly. L'ensemble forme une colonne vertébrale autour de laquelle s'articulent de nombreuses communes rurales.

Portée par des valeurs de solidarité et un fort ancrage ouvrier, OLC valorise un patrimoine bâti remarquable, mêlant histoire minière, architecture contemporaine et équipements publics de qualité. En 2023, l'intercommunalité a engagé l'élaboration de son projet de territoire et de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), affirmant sa volonté de placer la transition écologique et sociale au cœur de ses actions.

Le multi accueil Coccinelle se situe à proximité d'axes de communication variés : possibilité de rejoindre rapidement les villes de Nancy, Verdun, Luxembourg, grâce aux axes structurants Nord-Sud (RD 613, A31 située à moins de 20 minutes) et Est-Ouest (A4 de Paris à Strasbourg, RD603 pour rejoindre Etain et Verdun). Les liaisons ferroviaires Nord-Sud et Est-Ouest sont très développées avec la gare de Conflans-Jarny.

##### 4.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

**Sa population** : Pour bien intégrer le multi accueil dans son environnement, il nous apparaît essentiel de comprendre qui sont les familles résidant sur la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (données issues du diagnostic partagé de la CTG) :

- Les -3 ans du territoire représentent 7.12% par rapport à l'ensemble du département. 1420 enfants de -3 ans sont représentés sur l'EPCI, contre 19921 sur l'ensemble du département.
- 52,8% des allocataires CAF de l'EPCI sont des familles avec enfants
- 30,6% des familles avec enfants sont des familles monoparentales. Soit environ 10% de plus que sur le département.
- 34% des familles monoparentales perçoivent l'Allocation de Soutien Familiale
- 24,8% des enfants de moins de 6 ans sont issus de familles ayant un QF inférieur à 600€.
- Sur le territoire OLC : 43.5% des allocataires CAF ont un quotient familial inférieur à 600€.
- Sur les 20 intercommunalités du département, la communauté de communes Orne Lorraine Confluences se place en 4ème position concernant l'indice de pauvreté précarité. L'EPCI est un territoire où cet indice est l'un des plus forts du département.

- Le taux de pauvreté concernant l'ensemble des ménages est de 14,3% sur le territoire d'Orne Lorraine Confluences, très légèrement en dessous du taux observé en Meurthe-et-Moselle (14,5%) et en France métropolitaine (14,7%).
- Le taux de chômage est de 10.7% (contre 9.4 % en France)
- Les -3 ans bénéficiaires de l'AEEH du territoire représentent 7.76% par rapport à l'ensemble du département. Nous noterons que 4 enfants AEEH sont accueillis en EAJE sur les 25 concernés du territoire OLC, soit 16%, contre 19% à l'échelle du département.

Le nombre important de familles monoparentales sur le territoire constitue un enjeu en termes de soutien à la fonction parentale car ce sont des familles où la nécessité d'un relais est essentielle. Aussi, ce mode de garde doit répondre aux attentes des différentes structures familiales et en particulier des familles monoparentales pour qui la question du mode de garde peut être encore plus problématique.

La forte fragilité des familles est un trait prépondérant de la démographie du territoire.

Le multi accueil est situé à proximité des services du CCAS et d'un Hôtel social (le BHR). Des familles viennent ponctuellement solliciter une garde auprès du multi accueil. Le multi accueil travaille également en étroite collaboration avec les puéricultrices de PMI du secteur en favorisant l'accueil des familles en difficultés.

Lieu de vie à part entière, le multi-accueil se veut être un lieu d'éveil, de découverte, d'accueil inclusif, de mixité sociale, de prévention précoce, d'accompagnement à la parentalité mais aussi de tremplin pour les personnes en recherche d'emploi.

**Le multi accueil ancré dans son environnement :** L'offre de service de OLC est dense mais plutôt concentrée sur l'Est du territoire.



Culture et Sport	Petite enfance/enfance	Jeunesse	Animation Vie Sociale
● Centre culturel	● Périscolaire	● Accueil Jeunes/ados	● Centre social
● Cinéma	● Mait'secours	● CTIEP	● EVS
▲ Médiathèque	● Laëliothèque		
▶ Piscine	● RPAM		
● Base de loisirs	● LAEP		
	● Extracurriculaire		

Les différents services de la petite enfance, éléments moteurs de la communauté de communes, ont pour objectif commun de permettre à chaque parent de bénéficier d'un mode d'accompagnement, d'accueil pour son enfant mais aussi un soutien pour faire face à différentes problématiques en lien avec la parentalité.

Actuellement, les possibilités d'accueil sur le territoire de OLC sont les suivantes :

- Multi accueil Pinocchio sur Val de Briey (gérée par l'association Croix Rouge) : 40 places
- Multi accueil Coccinelles à Jarny (gérée par OLC) : 40 places + 4 places AVIP
- Multi accueil Pomme d'Api (gérée par l'association Carrefour Jeunesse) : 20 places
- Multi accueil Les petites Frimousses (gérée par l'association Ville Plurielle) : 26 places
- Multi accueil Les petits Crocos (gérée par l'association Ville Plurielle) : 26 places
- Micro crèche Le monde des petits bouts sur Giraumont (privé) : 12 places
- Micro crèche sur Val de Briey (privé) : 12 places
- Micro crèche sur Valleroy (privé) : 12 places
- Micro crèche sur Jarny (privé) : 12 places
- MAM sur Immonville : 12 places
- MAM à Batilly : 8 places
- MAM à Joeuf : 8 places
- MAM à Briey : 12 places
- 300 assistantes maternelles recensées sur le territoire

Le multi accueil coccinelle (en gestion directe) et les quatre multi accueils en gestion associatives travaillent en réseau afin d'apporter une réponse structurée et coordonnée aux familles du territoire. Le multi accueil s'inscrit dans une dynamique de travail partenarial avec les différents services, infrastructures et associations du territoire. Le multi accueil travaille en partenariat avec le RPE. Ceux-ci sont au cœur des activités mises en place au sein du multi accueil. L'implantation géographique permet aux enfants une ouverture à la vie du territoire.

#### 4.3. Les modalités de participations des familles à la vie de l'établissement

Les familles ont toute leur place au sein de la structure par des espaces qui leur sont dédiés (hall d'accueil, coin allaitement) et accessibles (les salles de vie des sections). La relation entre les professionnels et les parents est conçue comme un partenariat avec une complémentarité des rôles. Le personnel est très attentif à l'accueil des parents afin que s'établisse rapidement une relation de confiance.

Dès le rendez-vous d'information, puis lors de l'adaptation et de l'admission de l'enfant, une place privilégiée est donnée aux parents. Les parents peuvent demander à tout moment un rendez-vous à la directrice pour des motifs divers et variés. Chaque manifestation sera l'occasion d'inviter les familles à venir partager la vie de la structure et rencontrer l'ensemble des professionnels. Les fêtes de fin d'année et la journée portes ouvertes de l'été, les ateliers crèches, les anniversaires sont autant de moments proposés aux parents pour participer à la vie de la crèche. De même le choix des réunions thématiques sont fait en concertation avec la demande des parents.

Ils sont également invités à mettre à profit leurs compétences et leurs passions particulières pour s'associer à l'équipe dans l'organisation des animations : atelier jardinage, pratique d'un instrument de musique, atelier culinaire...

Dans l'année nous ne manquons pas de fêter les événements importants aux yeux des enfants comme les anniversaires, Noël, Carnaval, la Chandeleur. Ils donnent des repères temporels et culturels à l'enfant. Des photos des enfants ainsi que leurs créations sont affichées régulièrement. Les parents peuvent suivre la vie de la crèche.

L'anniversaire : est un moment important dans la vie de l'enfant. Il souligne sa place privilégiée au sein du groupe. Nous proposons aux parents de fêter l'anniversaire de leur enfant au sein du multi-accueil. Chansons, musique et danses sont au rendez-vous. Les parents sont invités à participer à ce temps avec nous.

Les ateliers crèches : plusieurs fois dans l'année, nous organisons une matinée récréative autour d'une thématique. Les parents sont invités à participer à cette matinée pour partager un temps de jeux en commun.

Les journées thématiques pour plus de convivialité et d'humour au multi accueil : plusieurs jours dans l'année sont proposés aux familles une journée décalée du quotidien. Petits et grands sont invités à porter une tenue ou un accessoire en lien avec une thématique (la journée pyjama, la journée multi color, la journée du sport, la journée tenue chic - détail choc...)

Les journées porte ouverte : les familles viennent partagées des moments de vie de la journée aux côtés des professionnelles (repas, jeux ...).

Courant octobre, une réunion de rentrée est proposée aux familles. Un power point des journées types de chaque section avec des photos et des vidéos des enfants retraçant les différents moments de vie de la crèche est diffusé. Nous échangeons sur les actions mises en place sur l'année, les souhaits des parents et leur place dans ces actions.

#### 4.4. Les actions de soutien à la parentalité

**Être en confiance** est un pilier indispensable du soutien à la parentalité à la crèche. En effet, un parent en confiance, c'est un enfant en confiance. L'équipe se rend disponible pour écouter et répondre aux questionnements des parents. Les sujets sur lesquels les parents peuvent être accompagnés sont variés : l'alimentation, le sommeil, le développement moteur, l'acquisition de la propreté, les écrans. Si les parents se sentent en sécurité en présence des professionnels, l'enfant se sentira en sécurité. Ils pourront discuter plus ouvertement et facilement : parler de la vie à la maison, des problèmes qu'ils rencontrent. Les professionnels pourront les conseiller, les rassurer.

**La qualité de la communication** : la communication est essentielle pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe de la crèche. Cela passe par des échanges réguliers, des transmissions claires et précises sur le déroulement de la journée de l'enfant, ses progrès, ses difficultés. La parole des familles doit toujours être prise en compte. Le parent est le premier éducateur de l'enfant. Ce sont les parents qui prennent les décisions concernant l'éducation de l'enfant.

L'accueil est un moment important. Nous invitons les parents à entrer dans les sections. Dans la section des bébés nous proposons aux parents d'installer l'enfant sur le tapis d'éveil, sur les genoux ou dans les bras de l'adulte. Dans une attitude souriante, chaleureuse, disponible et à l'écoute, la professionnelle se mobilise pour donner envie à l'enfant d'entrer en section, pour le rassurer et créer un lien de confiance.

Nous proposons aux parents de mettre en place dès le début de l'admission un cahier de vie famille/crèche sur la section des Marmottes. Les parents y annotent toutes les informations qu'ils jugent nécessaires et qui nous permettront d'organiser au mieux la journée de leur enfant. Des feuilles de vie peuvent être proposées aux familles qui ne souhaitent pas l'usage d'un cahier.

Sur la section des petits loups, le cahier de vie n'est plus utilisé. Les professionnelles peuvent utiliser la feuille de vie au besoin. Les transmissions parents/familles sont inscrites sur la feuille de groupe. Les infos sont transmises oralement.

Pour être rassurées, les familles peuvent prendre des nouvelles de leur enfant par téléphone. Une professionnelle de la section prendra le temps de répondre à leurs questions et donner des nouvelles de leur enfant. De même, les nouvelles de la journée de l'enfant peuvent être demandées par mail, la direction prendra le temps d'y répondre pour rassurer le parent. Ces possibilités de communication crèche/familles sont données aux familles sur les premiers temps d'adaptation, lorsque l'enfant est fébrile ou que le parent est absent de la maison pour raison professionnelle.

Lors du moment du départ, il se peut que l'enfant continue à jouer avec d'autres enfants et ait du mal à revenir vers le parent. Ce moment s'accompagne quelques fois de joie ou de pleurs. Il lui faut un temps pour retrouver sa famille, la professionnelle prend le temps d'échanger sur sa journée et parler de lui. Afin d'assurer la sécurité et la surveillance des enfants pendant le temps des transmissions, nous invitons les parents à nous rejoindre dans les salles de vie. La professionnelle mettra en avant les aspects positifs, les anecdotes. Les transmissions délicates (exemple : la morsure, accident de propreté) se feront oralement, à discrétion des autres parents présents, en donnant un sens au parent : décrire le contexte de la situation, dédramatiser, expliquer le développement de l'enfant et le travail mis en œuvre par les professionnelles.

Les temps de transmission peuvent durer quelques minutes. Si les parents ont besoin de discuter davantage avec l'équipe, ou ont des questions particulières, un rendez-vous peut leur être proposé avec l'éducatrice de jeunes enfants (référente de la section), ou la direction si besoin.

**Des temps d'échange et de partage :** La crèche organise des temps d'échange et de partage entre parents et professionnels, sous forme de réunions à thème. Des affichages, des plaquettes thématiques sont aussi réalisées par l'équipe afin de leur apporter des conseils. Celles-ci peuvent par exemple parler de la morsure, de la motricité libre, du développement psychomoteur de l'enfant, d'hygiène ou autre sujet tout aussi important.

#### 4.5. Les modalités d'attributions des places

**La prise de contact et rendez-vous avec la famille :** Les parents peuvent contacter l'établissement par téléphone, par mail ou en se déplaçant directement dans la structure. Ce premier contact permet aux parents de convenir d'une rencontre avec la directrice. Ce temps donne lieu à une présentation de la structure, de son fonctionnement et de comprendre les besoins de la famille. Il permet aux parents d'avoir une meilleure compréhension de l'accueil collectif. Une visite de la structure est proposée aux parents. Il est précisé à la famille l'existence d'autres modes d'accueil sur le territoire. La famille est mise en lien avec le RPE pour les accompagner dans leur recherche.

Lorsque la famille s'oriente vers un accueil occasionnel, l'admission de l'enfant est directement mise en place par la directrice, en fonction des places disponibles. S'il s'agit d'une demande d'accueil en contrat régulier, une préinscription est formalisée par écrit qui précise la date de la demande, l'identité de l'enfant et de sa famille, leurs coordonnées et les besoins en termes d'accueil. La préinscription est étudiée en commission d'attribution des places à laquelle siège : l' élu en charge de la petite enfance, la directrice du multi-accueil, le directeur du pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Vie associative et Sport. La famille est informée sur le règlement de la commission d'attribution des places. Cette commission se réunit lorsque plusieurs places sont libérées, au minimum deux fois par an.

L'accueil de l'enfant au sein de l'établissement se fait sur la base d'un principe d'universalité et d'accessibilité à tous, c'est un principe essentiel. Chaque famille peut ainsi effectuer une demande d'accueil au sein du multi accueil Coccinelle qu'elle soit ou non située sur son territoire intercommunal de résidence.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée pour avoir accès à la structure.

La structure est accessible à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle, ou encore les enfants en situation de handicap.

**L'admission :** Les familles ayant reçu un refus sont invitées à indiquer si elles maintiennent leur demande pour la prochaine commission. Les parents peuvent être réorientés vers d'autres services de la petite enfance. Les familles recevant un avis favorable sont informées par téléphone et par mail par la direction. Les familles disposent de 15 jours pour confirmer ou non leur place au sein du multi accueil. Une fois la place d'accueil confirmée par la famille, la directrice remet aux parents, un dossier complet des documents à remplir et à signer (le règlement de fonctionnement et le dossier d'inscription), ainsi qu'une liste des documents à fournir. L'inscription de l'enfant n'est effective que lorsque le dossier est complet. Un contrat d'accueil est établi et signé avec les parents.

4.6. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Une attention particulière est portée aux publics les plus fragiles. Obtenir une solution d'accueil signifie pouvoir reprendre une activité professionnelle, poursuivre une formation ou des études. L'accueil d'enfant en urgence et de façon occasionnelle doit permettre aux demandeurs d'emploi de faire leurs démarches de recherche d'emploi, de se présenter à des entretiens d'embauche, d'accepter en urgence un emploi ou un stage. Le multi accueil offre une solution d'accueil adaptée aux besoins des familles monoparentales et vise à lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge.

En 2025, 4 places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) ont été labellisées sur la structure. Le dispositif AVIP vise à faciliter l'accès à l'emploi des parents en offrant des places dans des crèches réservées aux parents en recherche d'emploi, afin de favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères isolées. Ainsi :

- ✓ Une place en crèche est réservée aux parents sans emploi. Afin de soutenir activement les parents engagés dans une recherche d'emploi (au moins 10 heures par semaine).
- ✓ Les acteurs de l'insertion professionnelle et/ou sociale (France travail, la mission locale, Conseil Départemental, Caf) accompagnent les parents dans leur parcours d'insertion. Nous travaillons en lien étroit avec ces acteurs pour adapter et faire évoluer notre accueil au parcours d'insertion des parents.
- ✓ Le contrat d'accueil de l'enfant est conclu pour une période de 6 mois maximum renouvelable une fois.

4.7. La démarche en faveur du développement durable

La structure s'inscrit dans une démarche de développement durable à différents niveaux. Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants.

**Consommer responsable et durable :** La communauté de communes Orne Lorraine Confluences souhaite inciter, sur son territoire, au développement d'une alimentation saine et raisonnée par l'intermédiaire de ses partenaires publics et associatifs en charge des crèches et des prestataires de restauration en charge de ces repas. La communauté de communes Orne Lorraine Confluences a souhaité introduire des produits de qualité, en circuit court locaux et bio locaux au sein des menus proposés aux enfants. Ainsi, 60 % des produits sont issus de produits locaux, labellisés et bio. Les repas proposés au multi accueil coccinelle sont constitués de 50% de produits BIO.

**Lutter contre les perturbateurs endocriniens :** Des substances à la fois naturelles et chimiques peuvent altérer les fonctions du système hormonal et ainsi avoir des effets indésirables sur les personnes. En 2018, la direction et l'agent technique ont participé à la formation proposée par la CNFPT sur la qualité de l'air en EAJE. Cette formation a permis à l'équipe du multi accueil de mieux repérer ces substances chimiques et les bannir du lieu d'accueil pour préserver la santé des enfants comme celles des adultes. Limiter les perturbateurs endocriniens au sein du multi accueil, c'est changer des habitudes prises au fil des années.

A la suite de cette formation, la volonté de l'équipe a été de repenser l'usage des produits utilisés dans le soin et le nettoyage. L'amélioration de cet environnement passe par la modification de nos achats. Le nombre de produits de nettoyage a été réduit. Ils ont été testés avant d'être validés (produits à composition simple). Nous recourons par alternative à des produits naturels tels que le vinaigre blanc. Actuellement, le multi accueil utilise une grande majorité de produits écocertifiés, écolabellisés : lessive, pastille lave-vaisselle, .... En 2020, le multi accueil s'est équipé d'un matériel nettoyant vapeur. L'utilisation de la vapeur concerne aussi bien les sols (lino, plan de travail, vitres...), que le mobilier (lits, chaises, tables, tapis, barrières...).

Le matériel de puériculture, jeux et jouets sont entretenus dans la majorité des cas en lave-vaisselle, en machine à laver ou à la vapeur. Nous limitons l'usage de produits pour le nettoyage manuel des jeux et jouets.

En 2024, le multi accueil a remplacé toute sa vaisselle. Des assiettes compartimentées et gobelets en inox sont proposées aux enfants.

Le réchauffage de denrées alimentaires dans des contenants en plastique dans les fours à micro-onde est proscrit. Pour limiter le transfert des particules dans les aliments, les préparations sont transvasées dans un plat en verre.

**Réduire les déchets :** Le tri sélectif est en place sur notre établissement. Nous trions le papier, le carton, le verre et le plastique. Nous incluons le recyclage des matériaux dans nos activités éducatives, par exemple des cartons peuvent faire des cabanes pour les enfants. Les matériaux peuvent faire l'objet de nouveaux jeux sensoriels (papier bulle). La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine centrale, mais aussi en reproposant les places des enfants absents à l'accueil via le site Babily.

## **V . Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil**

Depuis le décret n°2025-304 du 1er avril 2025, chaque établissement d'accueil du jeune enfant doit formaliser un projet d'évaluation de la qualité de l'accueil, en complément dans le projet d'établissement. Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil est une démarche vivante et évolutive, qui permet à chaque structure de :

- Faire le point sur ses pratiques

- Valoriser ses points forts
- Identifier ses marges de progression,
- Mettre en place des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.

C'est un outil au service de l'amélioration continue, qui donne du sens au travail quotidien, en impliquant les professionnels comme les familles dans une dynamique collaborative.

### 5.1 Le questionnaire de satisfaction à destination des familles

Dans un souci d'amélioration de la qualité d'accueil, tous les ans un questionnaire de satisfaction est proposé aux familles accueillies sur le multi accueil. Ce questionnaire vise à recueillir les avis et suggestions des parents afin de mieux répondre à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Le questionnaire de satisfaction vise à :

- Recueillir les impressions des parents sur différents aspects de la crèche
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration
- Mieux comprendre les besoins et attentes des parents
- Impliquer les parents dans la vie de la crèche
- Améliorer la communication entre l'équipe de la crèche et les parents

Différentes thématiques sont abordées dans le questionnaire :

- L'accès et les locaux de la crèche
- L'arrivée de l'enfant
- L'accueil de l'enfant dans la structure
- La vie quotidienne de l'enfant
- Les activités d'éveil
- La communication et les temps d'échange

Le retour d'analyse des résultats de ce fait en équipe, et laisse place à un travail de réflexion afin de formaliser des axes d'amélioration.

### 5.2 Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil EAJE

La CAF de Meurthe-et-Moselle a publié en décembre 2025 un projet d'évaluation de la qualité d'accueil pour les EAJE, accompagné de grilles d'auto-évaluation très opérationnelles.

Ce document propose notamment :

- des axes d'évaluation clairs (accueil de l'enfant, environnement, relation aux familles, pratiques professionnelles, sécurité et bientraitance),
- des indicateurs gradués,
- des espaces d'analyse et de pistes d'amélioration concrètes.

Nous nous servirons de ce support afin d'analyser la qualité d'accueil mise en place au sein de notre structure en nous appuyant de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.

## CONCLUSION

L'ouverture de la structure multi-accueil a permis de répondre aux besoins de la population en diversifiant les modes de garde sur le territoire de la communauté de Communes Orne Lorraine Confluences. Le projet de l'établissement a été travaillé, réfléchi et mis en œuvre par l'équipe de direction et l'équipe d'encadrement des enfants. Il a été adapté à la réalité du terrain, il est en perpétuelle évolution pour un ajustement au plus juste des besoins observés.

Les moyens mis en place et mis à disposition de l'équipe de la structure multi-accueil Coccinelle ont permis d'atteindre en partie les objectifs de départ.

Une poursuite des actions menées, continue dans le même sens.



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2

**J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6

**Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9

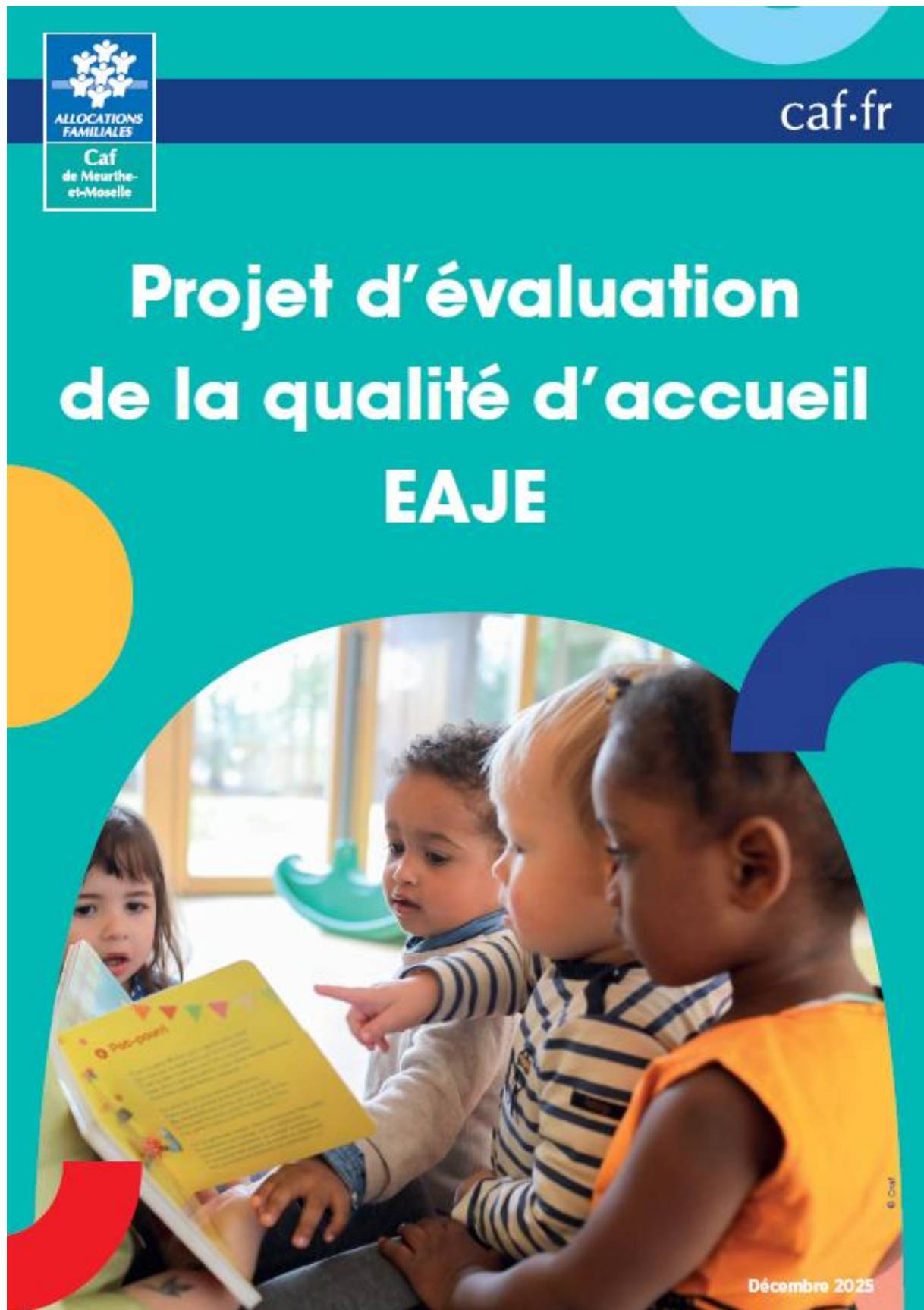
Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.



## Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

(Article L. 214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles)

La charte établit les règles applicables à l'accueil du jeune enfant. Les « Dix grands principes pour grandir en toute confiance » sont affichés dans tous les établissements et services d'accueil du jeune enfant et communiqués aux titulaires de l'autorité parentale. Tous les professionnels (salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche) intègrent ces principes dans leurs pratiques.

### Nouveautés réglementaires

Le décret du 1<sup>er</sup> avril 2025 modifie les procédures relatives aux demandes d'autorisations (création, extension, transformation, renouvellement) des EAJE et introduit un 4<sup>ème</sup> volet obligatoire dans le projet d'établissement : Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil.

### Objectifs du projet d'évaluation

Chaque EAJE (micro-crèche ou crèche) doit formaliser un projet d'évaluation pour :

- Faire le point sur ses pratiques
- Valoriser ses points forts
- Identifier ses marges de progression
- Mettre en place des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles

Un outil au service de l'amélioration continue, impliquant professionnels et familles dans une dynamique collaborative.

### Obligation PSU

Depuis octobre 2025, les conventions d'objectifs et de financement PSU exigent que le gestionnaire fournisse ce projet d'évaluation comme pièce justificative. Nous mettons à votre disposition une trame indicative à adapter selon votre projet d'établissement. (Document informatif, sans caractère opposable.)



## Présentation de l'EAJE

Gestionnaire :

Nom de l'EAJE :

Adresse :

Nombre de places agréées (PMI) :

Nombre de salarié-e-s :

## Grille d'évaluation

Niveaux :

- 1 = Non mis en œuvre / à créer
- 2 = En cours / partiellement appliqué
- 3 = Satisfaisant / conforme
- 4 = Très satisfaisant / intégré et maîtrisé

### 1. Accueil et bien-être de l'enfant

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
L'accueil individuel est chaleureux et sécurisant	L'adulte se rend disponible, appelle l'enfant par son prénom		
Respect du rythme de chaque enfant	Sommeil, repas, changes adaptés		
Interactions adulte/enfant bienveillantes	Ton de voix, attitude, écoute		
L'enfant est acteur de ses jeux	Libre choix des activités		



## 2. Environnement et aménagement des espaces

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Les espaces sont adaptés à l'âge et aux besoins des enfants	Zones motricité, calme, jeux symboliques, etc.		
Le matériel est propre, sécurisé et en bon état	Vérifications régulières, renouvellement		
L'espace favorise l'autonomie et la sécurité affective	Circulation fluide, repères visuels, coin refuge		

## 3. Partenariat avec les familles

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Les parents sont accueillis avec respect et écoute	Échanges quotidiens, attitude bienveillante		
L'équipe informe les familles sur le projet et la vie de la structure	Affichage, réunions, supports numériques		
Les parents sont associés aux projets ou temps de vie de l'établissement	Ateliers, fêtes, commissions parents		

## 4. Travail d'équipe et dynamique professionnelle

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
L'équipe partage des valeurs et un projet commun	Références éducatives claires, projet connu de tous		
La communication interne est fluide	Réunions régulières, transmission d'informations		
Les professionnels sont soutenus et formés	Accès à la formation continue, analyse de pratiques		

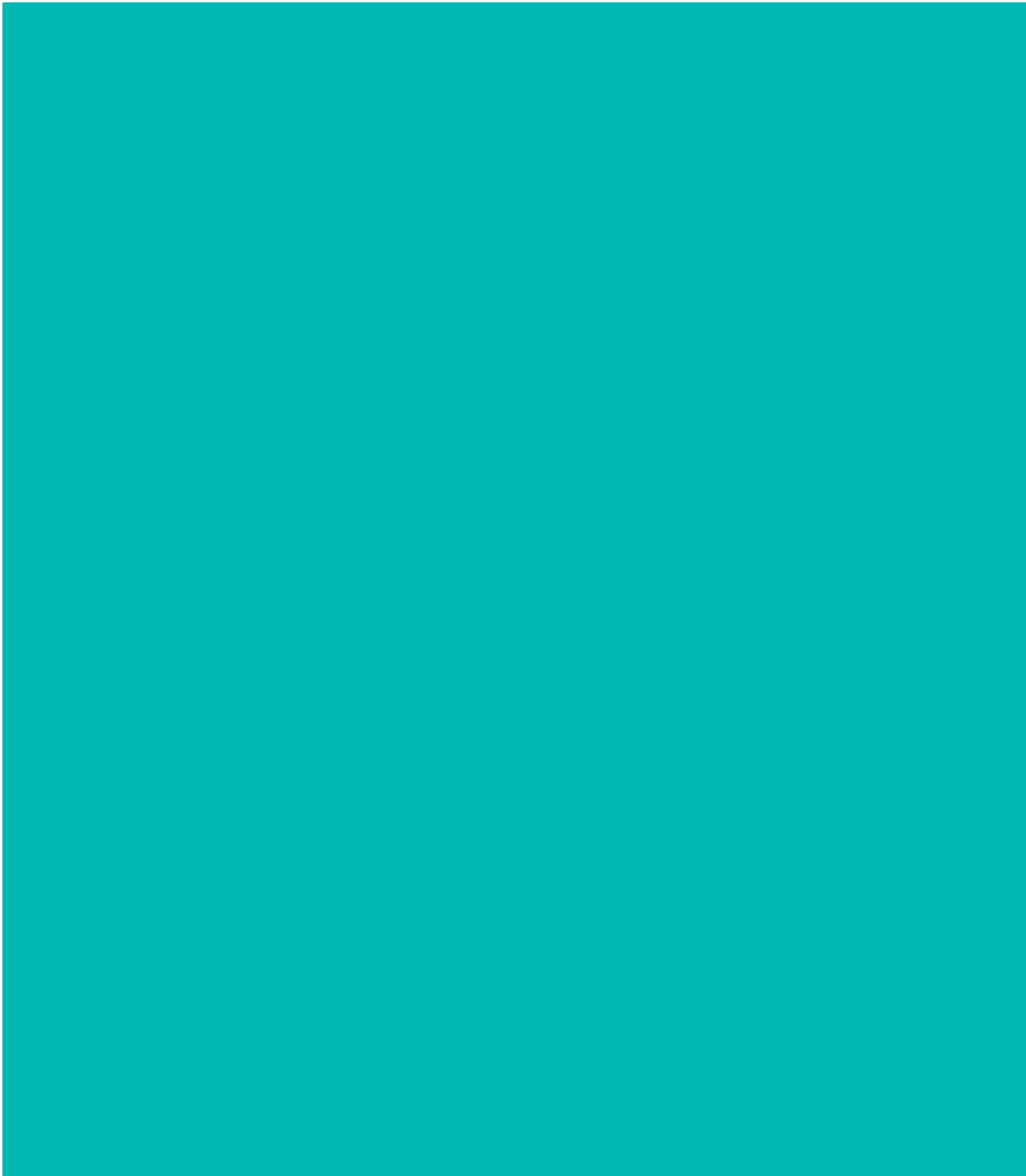
## 5. Projet éducatif et amélioration continue

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Le projet éducatif est formalisé, vivant et partagé	Référence au cadre national, révisions périodiques		
L'équipe évalue régulièrement ses pratiques	Auto-évaluations, retours d'expérience		
Des actions d'amélioration sont planifiées et suivies	Plan d'action, suivi des indicateurs		

## 6. Sécurité, santé et bienveillance

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Les protocoles de santé et d'hygiène sont respectés	Hygiène des mains, entretien des locaux, soins		
Les mesures de prévention de la maltraitance sont connues	Référent bienveillance, procédures d'alerte		
Les enfants sont accompagnés avec respect de leur intimité	Changes, repas, sommeil dans le respect de l'enfant		





Caisse d'allocations familiales  
de Meurthe-et-Moselle  
21, rue Saint Lambert  
54046 NANCY Cedex

Document indicatif - non opposable

Édition : décembre 2025